Projet de parc éolien en mer au large de **Dunkerque** et son raccordement électrique

Bilan annuel de la concertation continue pour la période de mai 2021 à juin 2022

Décembre 2022

Par les maîtres d'ouvrage :

PARC ÉOLIEN EN MER DE Dunkerque

Le réseau de transport d'électricité

SOMMAIRE

PARTIE 1 PREAMBULE 2

1. Rappel des grandes lignes du projet 2
2. Rappel des engagements post-débat public 2

PARTIE 2 LE DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE POST DEBAT PUBLIC 4

1. Les dispositifs de participation 4

Consultation du public sur le raccordement électrique, en amont de la deuxième instance locale de la concertation Fontaine (RTE) 4

Le Village des Energies du Futur 2021, une nouvelle rencontre avec les habitants du territoire 9

Concertation ciblée sur la thématique de l'environnement avec les parties prenantes 12

L'Observatoire environnement mis en place par EMD 17

Des dispositifs à destination d'acteurs spécifiques 19

2. Les dispositifs d'information et de communication 23

Les sites internet EMD et RTE 23

Le site internet de présentation des photomontages 24

La newsletter du projet 24

3. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État 26

PARTIE 3 LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE CONCERTATION POST-DÉBAT PUBLIC ET LES SUITES ENVISAGÉES 27

1. Des enseignements généraux 27

Enseignements de la concertation dédiée aux parties prenantes 27

Enseignements de la concertation avec le public 28

2. Des enseignements thématiques 30

Thématique environnement 30

Thématique du paysage 31

Thématique économique 31

Thématique pêche 32

PARTIE 4 SYNTHESE 33

ANNEXES 36

1. Annexe n°1 : communiqué de presse d'annonce de la concertation sur le raccordement électrique 37
2. Annexe n°2 : plaquette d'information de la concertation sur le raccordement électrique 38
3. Annexe n°3 : kit de communication RTE 39
4. Annexe n°4 : publicité de la consultation RTE dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités. 42
5. Annexe n°5 : publicité de la consultation sur les réseaux sociaux RTE 43

PARTIE 1
PREAMBULE

1. Rappel des grandes lignes du projet

En juin 2019, la société Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) a remporté l'appel d'offres de l'État relatif à la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer situé au large de Dunkerque. RTE (Réseau de Transport d'Electricité), entreprise de service public, s'est notamment vu confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques des énergies marines renouvelables en France. RTE est donc en charge du raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque, dans le but d'acheminer l'électricité produite depuis la mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

Le projet prévoit l'installation de 46 éoliennes au maximum installées sur des fondations de type monopieu, localisées à plus de 10 km au large de Dunkerque, et plus de 11,4 km au large des communes balnéaires de l'est du Dunkerquois, sur une surface globale n'excédant pas 50 km² (soit une réduction d'environ 1/3 de la zone proposée par l'Etat lors de l'appel d'offres). Pour une capacité maximale de 600 MW, le parc produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près d'1 million de personnes, soit plus d'un tiers de la population du département du Nord.

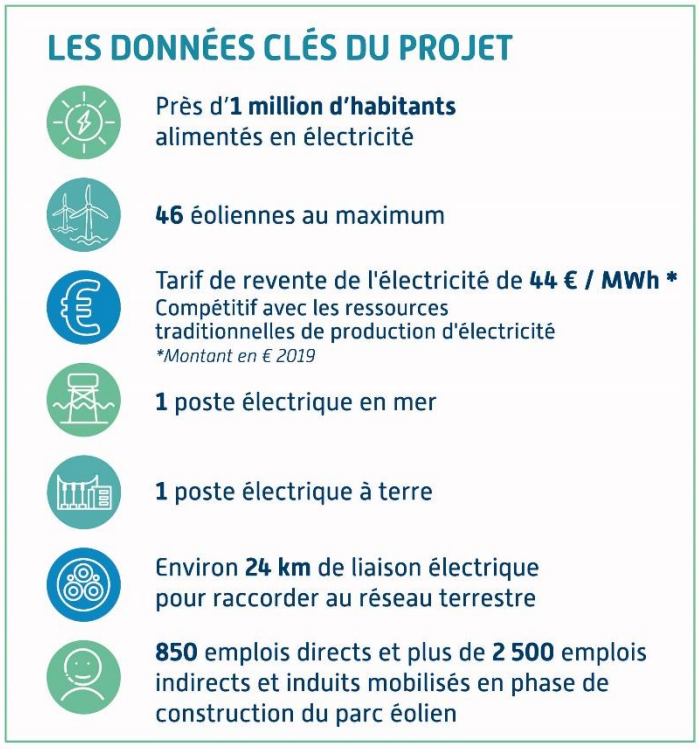

Le projet comprend également un poste électrique en mer relié à un nouveau poste électrique à terre par environ 24 km de liaison électrique sous-marine et souterraine à 225 000 volts. Le poste électrique terrestre sera situé à l'ouest du Dunkerquois, dans le périmètre du Grand Port Maritime de Dunkerque, et sera lui-même raccordé au réseau électrique existant à proximité.

La mise en service du parc éolien est envisagée à l'horizon 2028, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

2. Rappel des engagements post-débat public

A l'issue du débat public, qui s'est déroulé du 14 septembre au 20 décembre 2020 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CDNP), les maîtres d'ouvrage EMD et RTE ont annoncé en mai 2021 leur décision de poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et de son raccordement électrique.

Cette décision s'est structurée autour de quatre engagements forts :

- **La mise en œuvre d'une démarche continue d'information du public et des acteurs du territoire pendant toute la durée de vie du projet**, autour de cinq thématiques : environnement et biodiversité, retombées territoriales et économie, navigation et sécurité maritimes, pêche professionnelle et cultures marines, cadre de vie et tourisme. Cette nouvelle phase de concertation continue est placée sous l'égide de deux garants nommés par la CNDP : Claude Brévan et Jacques Roudier.
- **La mise en place d'une concertation ciblée sur la thématique de l'environnement et le renforcement des mesures en faveur de la biodiversité.** Cet engagement se traduit notamment au travers d'une mise en partage du contenu de l'étude d'impact et d'échanges avec les parties prenantes de l'environnement afin d'enrichir celle-ci et de l'installation sur le littoral d'un radar de détection de l'avifaune.
- **La vigilance portée à l'intégration paysagère du projet**, qui s'est d'ores et déjà traduit par la décision de reculer les premières éoliennes de 9 km à 11,4 km des communes littorales de l'est du Dunkerquois par rapport à la zone d'implantation proposée par l'Etat dans le cadre de son appel d'offres.
- **Le positionnement du projet au cœur des développements économique, industriel, maritime et touristique du Dunkerquois.**

Dans le cadre de cette décision de poursuite du projet, les maîtres d'ouvrage se sont également engagés à publier un bilan annuel retraçant l'ensemble des dispositifs et des actions de concertation et d'information mis en place au cours de l'année écoulée, les principaux sujets abordés ainsi que les enseignements qu'ils en tirent.

Le présent document constitue le premier bilan annuel des maitres d'ouvrage. Il couvre la période du 10 mai 2021 au 30 juin 2022.

Il est en outre précisé que ce bilan annuel est complémentaire de celui également produit annuellement par les garants nommés en juin 2021 par la CNDP, Mme Claude BREVAN et M. Jacques ROUDIER. Ces derniers ont pour mission de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation post débat public. Dans ce cadre, ils rédigent un rapport annuel qui rend compte en toute neutralité et transparence de l'ensemble des actions de concertation menées et des arguments échangés durant cette période. Il indique également les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue. Leur premier rapport intermédiaire de la concertation continue relative au projet, couvrant la même période que le présent rapport des maîtres d'ouvrage (juin 2021 à fin juin 2022) a été publié le 10 octobre 2022 et est consultable sur internet (cf. lien ci-contre).

Pour en savoir plus, cliquez ici

PARTIE 2
LE DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE POST DEBAT PUBLIC

Cette première année de concertation post débat public a notamment été marquée par l'élaboration de l'étude d'impact du projet, nécessaire pour constituer les dossiers de demande d'autorisations requises pour la construction et l'exploitation du parc éolien en mer et son raccordement électrique. Conformément aux engagements pris à l'issue du débat public, les maîtres d'ouvrage se sont donc prioritairement attachés à partager et enrichir le contenu de cette étude avec les parties prenantes et le public.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions et dispositifs, dans une démarche partagée avec les garants de la concertation de la CNDP.

1. Les dispositifs de participation

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin d'impliquer le public, les acteurs du territoire et de recueillir leurs contributions sur le projet. C'est dans ce cadre qu'ont été notamment organisées une consultation spécifique au raccordement électrique sous maîtrise d'ouvrage de RTE, la participation à un évènement estival du Dunkerquois à destination du public, ou encore une concertation spécifique à destination des acteurs de l'environnement.

Consultation du public sur le raccordement électrique, en amont de la deuxième instance locale de la concertation Fontaine (RTE)

Objectif de la consultation

Cette consultation s'est inscrite dans une nouvelle étape après le débat public qui a consisté à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de l'aire d'étude du raccordement. Celle-ci avait été validée lors d'une première phase de concertation menée en avril 2019 sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, en associant les élus et les représentants des parties prenantes.

Il s'agissait de définir pour les liaisons électriques et pour le poste électrique à terre un périmètre d'implantation pour chaque ouvrage. Il sera ensuite affiné dans la suite du projet pour arriver à des tracés de liaison et une emprise du poste plus précis dans l'étude d'impact.

La consultation du public menée par RTE du 11 au 27 juin 2021 avait pour objectif d'informer le public et recueillir ses remarques sur les propositions de fuseaux pour les liaisons électriques et d'emplacement pour le poste électrique à terre, dans le cadre du raccordement du parc éolien en mer au réseau de transport d'électricité, en amont du choix fait par l'Instance locale de concertation dans le cadre de la concertation Fontaine *(recommandation de la CPDP dans son compte-rendu du débat public).*

Durée et supports de la consultation

Une plateforme participative a été ouverte sur le site internet RTE du 11 au 27 juin 2021, permettant au public de formuler ses observations, avis ou questions en ligne.

Le public avait également la possibilité d'apporter des contributions écrites par voie postale.

Publicité de la consultation

Différentes modalités de publicité ont été mises en place par RTE pour informer le public de cette consultation et l'inviter à participer :

- Publicité de la consultation sur le site internet RTE ;
- Publicité de la consultation sur les réseaux sociaux de RTE ;
- Communiqué de presse ;
- Mise à disposition dans les mairies d'un support d'information papier ;
- Distribution de la plaquette d'information dans toutes les boîtes aux lettres à Mardyck ;
- Mise à disposition des communes d'un kit de communication internet et réseaux sociaux[1].

La consultation a également fait l'objet d'une publicité dans la presse, ainsi que sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités[2].

Synthèse des contributions

Contributeurs : nombre et origine géographique

Aucune contribution n'a été transmise par courrier.

78 contributeurs ont déposé un avis, une observation ou une question sur la plateforme en ligne, parmi lesquels :

- 63 sont originaires du territoire du projet (Dunkerque, Leffrinckoucke, Bray-Dunes, Coudekerque, etc.) ;
- 12 sont originaires de la région Hauts-de-France (Auby, Roubaix, etc.) ;
- 1 est originaire d'ailleurs en France ;
- 2 sont originaires de Belgique.

Répartition thématique des contributions

Sur l'ensemble des contributions déposées sur la plateforme en ligne, peu portent spécifiquement sur le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque. En effet, sur les 78 contributions déposées sur la plateforme, 15 traitent explicitement du raccordement électrique, en tout ou partie, soit 19% des contributions. La grande majorité des contributions est relative avant tout au projet de parc éolien dans sa globalité et se caractérise par des prises de position sur ce sujet.

Les contributions abordent une série de thématiques et sous-thématiques, présentées ci-après.

---

[1] La publicité de la consultation sur les réseaux sociaux de RTE, le communiqué de presse, la plaquette d'information, ainsi que le kit de communication, sont annexés au présent document.
[2] Ces différents éléments sont annexés au présent document.

***A noter** : Les différents graphiques ci-après indiquent, pour chaque thématique principale, la fréquence de citation des sous-thématiques associées dans les contributions recueillies. Le nombre cumulé de citation des différentes sous-thématiques est plus important que le nombre d'avis déposés, puisque certains avis abordent plusieurs thèmes à la fois.*

- **Emplacement du parc éolien en mer et tracé du raccordement électrique**

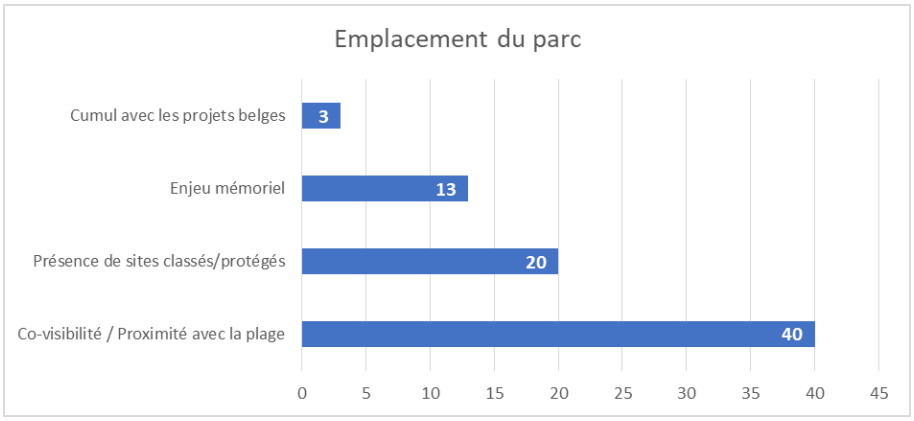

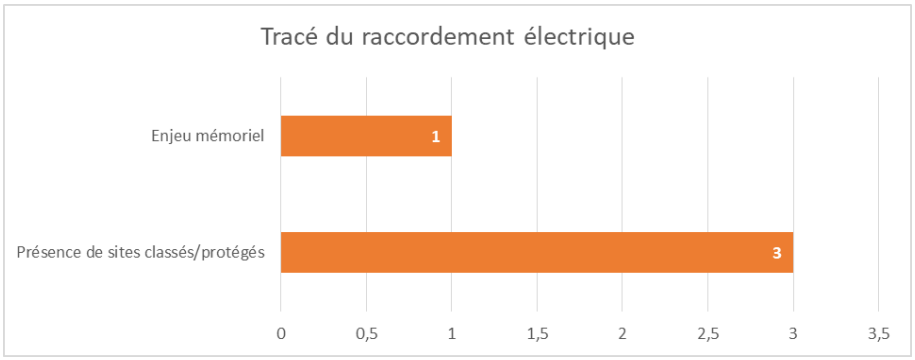

Le thème le plus récurrent parmi les contributions déposées sur la plateforme en ligne est celui de l'emplacement du parc éolien en mer et, dans une moindre mesure, du tracé du raccordement électrique associé.

Une part importante des participants à la consultation exprime son opposition à l'emplacement du projet, sans être hostile, pour certains, à l'idée de le voir développer ailleurs.

Différentes problématiques sont soulevées en opposition à cet emplacement :

- Celle de **l'impact paysager du parc éolien**, en lien avec sa localisation, est la plus récurrente. Plus d'une contribution sur deux (40 contributions) aborde la question de la visibilité des éoliennes depuis la plage, dénonçant une « pollution visuelle » et un risque de dénaturation du paysage. Plusieurs contributeurs appellent ainsi à déplacer le parc, jugé « trop proche de la plage », pour le rendre « complètement invisible depuis [les] côtes ».

  Deux contributions abordent spécifiquement la question de l'emplacement du poste électrique en mer et de sa visibilité depuis les côtes. L'une demande que le poste soit positionné au maximum « vers l'ouest » pour minimiser sa visibilité depuis la digue de La Panne. L'autre demande que celui-ci ne soit pas implanté en face des habitations, proche de la côte, et soit reculé au maximum afin d'être le moins visible possible.

- Par ailleurs, plus d'un quart des contributions (20 contributions) mettent en avant la localisation du projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement **dans ou à**

proximité d'espaces protégés. Parmi ces contributions, un très grand nombre dénonce l'implantation du projet dans une zone Natura 2000. Si ces contributions visent surtout le parc éolien, quelques contributions mentionnent le raccordement électrique. Un contributeur souligne ainsi que le raccordement, sur sa partie terrestre, passe à proximité de la réserve naturelle régionale de Grande-Synthe (secteur du Puythouck).

- Près de 20% des contributions évoquent **l'enjeu mémoriel et patrimonial** attaché à la zone du projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement, soulignant que l'emplacement choisi pour la construction du parc est celui d'un site de l'Opération Dynamo, évènement marquant de la Seconde guerre mondiale, et présente à ce titre un grand intérêt historique.
- D'autres avis, plus ponctuels, font mention de la **proximité avec la Belgique**, et du cumul avec les projets belges liés à l'éolien en mer.

- **Environnement**

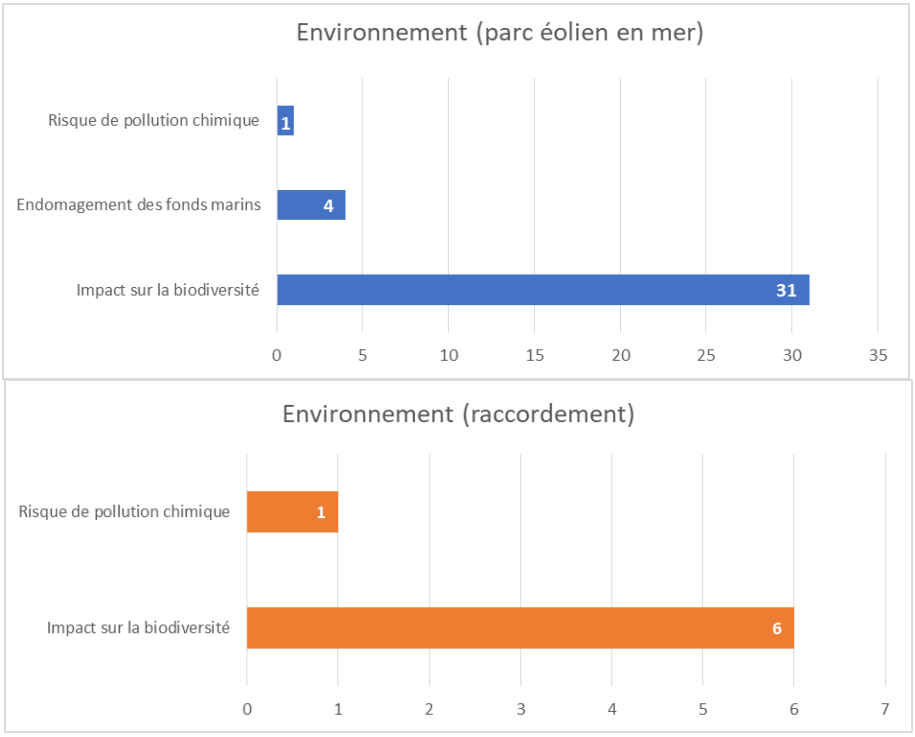

Une autre thématique abordée à de nombreuses reprises dans les contributions est celle de l'impact environnemental du projet de parc éolien en mer et son raccordement électrique.

- Près d'un tiers des contributions met l'accent sur **l'impact du projet sur la biodiversité**, en particulier sur la faune et la flore sous-marine, ainsi que sur l'avifaune.

  Plusieurs interrogations sont exprimées sur l'impact environnemental du raccordement électrique, et en particulier sur l'impact de l'enfouissement et de la présence des câbles sous-marins sur la faune et la flore sous-marine. Un contributeur souhaite savoir si l'enfouissement des câbles respectera la biodiversité du site. Deux contributeurs s'interrogent sur les risques pour la faune sous-marine liés au champ magnétique émis par les câbles sous-marins, l'un d'eux craignant notamment un impact sur la reproduction des espèces. Plusieurs contributeurs questionnent RTE sur les études menées pour évaluer l'impact sur la biodiversité du projet de raccordement.

- Quelques contributeurs, moins nombreux, s'inquiètent de **l'endommagement des fonds marins** que peut engendrer la construction du parc éolien, avec l'implantation de blocs de béton et un accroissement de l'érosion du trait de côte.
- Un contributeur ajoute qu'il existe un **risque de pollution chimique** en raison de la présence de bombes et d'explosifs de la Seconde guerre mondiale enterrés sous l'eau.

- **Economie**

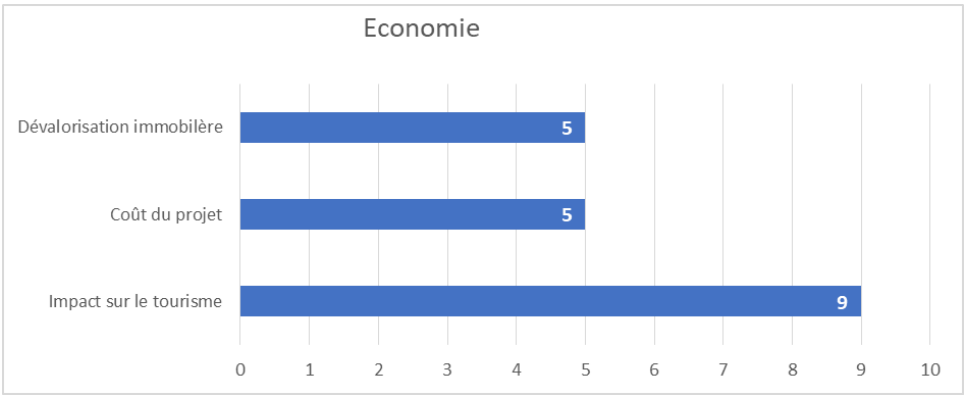

Moins abordée que les deux thématiques précédentes, la thématique économique n'en reste pas moins présente dans les différentes contributions.

- Certaines contributions évoquent l'impact du projet de parc éolien en mer sur **l'activité touristique**, mettant en avant la pollution visuelle qu'entraînerait son implantation non loin de la côte risquant de faire fuir les touristes.
- Les questions du **coût de production et de fabrication du parc** éolien en mer, ainsi que du **coût du raccordement**, sont également évoquées, avec la crainte exprimée par plusieurs contributeurs de voir le contribuable se retrouver à payer une grande partie du projet. Un contributeur souligne que le projet de parc éolien en mer et son raccordement est un projet industriel privé « dont les risques sont supportés par le contribuable ».
- Quelques contributeurs, habitant à proximité du projet, mentionnent en outre la **baisse d'attractivité résidentielle** que risque d'entraîner l'implantation du parc éolien, avec une chute des prix et une dévalorisation des biens immobiliers.

- **Energie**

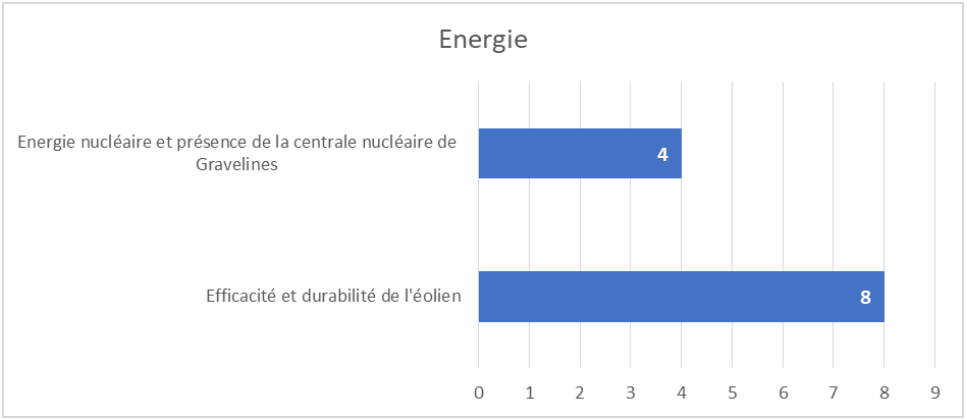

La thématique de l'énergie est abordée dans une série de contributions, qui abordent la question de l'énergie éolienne dans sa globalité et la mettent en regard avec d'autres sources d'énergie.

- Une partie des contributeurs exprime des doutes quant à la **durabilité et à l'efficacité de l'éolien**, évoquant notamment la question du rendement de cette énergie renouvelable qui ne permet pas de remplacer le nucléaire, ainsi que la question du démontage et du recyclage des éoliennes en fin d'exploitation. Plusieurs contributeurs jugent l'énergie éolienne inefficace ou peu performante, car intermittente.
- Plusieurs contributions soulignent la présence, à proximité du projet de parc éolien en mer, d'une **centrale nucléaire**, dont ils estiment qu'elle est suffisante pour répondre aux besoins du territoire.

L'ensemble des contributions déposées par les participants à la consultation, et des réponses apportées aux questions relevant de RTE est accessible sur le site internet de RTE Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE (rte-france.com).

Le Village des Energies du Futur 2021, une nouvelle rencontre avec les habitants du territoire

Organisé par la Halle aux Sucres de Dunkerque, le Village Energies du Futur est l'un des principaux évènements estivaux sur le territoire dunkerquois, dont la première édition s'est tenue en 2021. Ce temps fort de l'été a pour vocation de donner au public (riverains, touristes, familles, enfants, etc.) l'opportunité de découvrir le monde des énergies et de questionner les différentes solutions pour un avenir durable, dans un esprit pédagogique et festif, au travers d'expositions, d'ateliers et de diverses activités ludiques (manège à énergie « parentale » renouvelable, vélomixeurs de jus, chamboule-tout de la crise climatique, *energy-quiz*, mini-débats, etc.).

Cet évènement itinérant a été organisé dans trois communes différentes du territoire dunkerquois entre le 14 juillet et le 29 août 2021 :

- à Bray-Dunes (place de l'office de tourisme), du 14 au 18 juillet ;
- à Gravelines (au pied du phare de Petit-Fort-Philippe), du 10 au 13 août ;
- à Malo-les-Bains (place du Centenaire), du 18 au 29 août.

Les équipes d'EMD et RTE étaient présentes quotidiennement sur le Village sur une cabane dédiée au projet éolien en mer baptisée « Plein vent ! » afin de :

- **poursuivre l'information et la concertation sur le projet** et ses conditions de mise en œuvre avec le public, dans la continuité du débat public ;

- **aller à la rencontre du public** pour lui présenter le projet et recueillir ses avis et réactions ;
- **évoquer plus largement les énergies renouvelables**, l'éolien en mer et leur place dans le mix électrique et leur contribution à la transition énergétique.

Chiffres clés

21 jours de présence entre mi-juillet et fin août

Plus de 19 000 visiteurs sur le Village Energies du Futur au cumul des 3 étapes

Plus de 2 500 personnes rencontrées directement sur le stand du projet

Le dispositif d'information

EMD et RTE ont déployé un dispositif d'information articulé autour d'une pluralité d'outils :

- **une exposition composée de trois panneaux grands format** traitant des sujets suivants :
  - l'éolien en mer pour répondre aux enjeux environnementaux ;
  - l'éolien en mer à Dunkerque, un véritable projet de territoire ;
  - l'intégration paysagère et les mesures en faveur de la biodiversité.
- **une structure tubulaire de grande taille** présentant les caractéristiques techniques et les ouvrages qui composent le parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique, ainsi que des informations relatives à la filière éolienne en mer en France.
- **des casques de réalité virtuelle** permettant de visualiser les ouvrages composant un parc éolien en mer et son raccordement électrique. Les participants avaient également la possibilité de se plonger dans une vidéo tournée dans le parc éolien en mer de Teesside, construit par EDF Renouvelables en 2013 et composé de 27 éoliennes installées à 1,5 km des côtes au Nord-Est du Royaume-Uni.
- **des exemplaires du dossier des maîtres d'ouvrage** produit lors du débat public ainsi que sa synthèse étaient également distribués aux personnes désireuses de s'informer plus en détail sur le projet.

Le dispositif de contribution

L'objectif du dispositif de contribution mis en place était, à travers plusieurs supports, de recueillir les questions et les avis des personnes rencontrées, mais aussi de leur donner la possibilité de laisser leurs coordonnées afin qu'elles puissent recevoir des informations complémentaires sur le projet.

Le dispositif de contribution s'est articulé autour des outils et dispositifs suivants :

- **un questionnaire sur le projet** était proposé aux enfants et aux adultes afin de leur permettre de tester leurs connaissances sur l'éolien en mer et d'engager une discussion avec l'équipe projet. Un encadré permettait aux personnes le souhaitant de laisser leurs coordonnées pour recevoir des informations complémentaires sur le projet ;
- **un formulaire de contribution** était également mis à la disposition des personnes souhaitant poser une question et/ou émettre un avis sur le projet ;

- **une urne « boîte à idées »** permettait de recueillir les questionnaires et les formulaires complétés afin de collecter les contributions et avis laissés par les visiteurs du stand et les coordonnées des personnes souhaitant recevoir plus d'informations sur le projet ;
- enfin, **une carte postale** était mise à disposition des enfants sur laquelle ils pouvaient dessiner une éolienne en mer ; au verso de la carte figuraient également différentes informations et chiffres clés à propos du projet.

Sur le quiz comme sur le formulaire, les personnes avaient la possibilité de renseigner leur adresse électronique pour recevoir les réponses à leurs questions ainsi que la newsletter du projet, pour être tenues informées des actualités de celui-ci.

Chiffres clés

35 formulaires renseignés
218 questionnaires complétés
200 cartes postales dessinées
Plus de 1 000 questions posées

Les publics rencontrés

Ces temps d'échanges ont permis d'aller majoritairement à la rencontre de familles, en touchant à la fois les enfants, ainsi que leurs parents et/ou leurs grands-parents.

Les personnes rencontrées étaient essentiellement des riverains, des vacanciers et des personnes de la région ou de Belgique de passage pour une journée ou le weekend.

Les thématiques abordées

Les sujets tels que les énergies renouvelables, l'éolien en mer et le projet de Dunkerque ont suscité la curiosité et l'intérêt des visiteurs rencontrés, même s'ils ne se rendaient pas nécessairement sur le Village dans le but d'approfondir leurs connaissances sur ces thématiques.

Ces rencontres ont ainsi donné lieu à des échanges variés, de l'état d'avancement du projet à l'évolution du paysage une fois le parc construit, en passant par la place et la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique national ou encore les retours d'expérience des parcs éolien en mer en exploitation en Europe du Nord.

Au cours des échanges, les sujets suivants ont été abordés (du plus évoqué au moins évoqué) :

- **les énergies renouvelables et l'éolien** : la contribution du projet aux enjeux nationaux en matière de transition énergétique semblant assez naturelle pour un certain nombre de visiteurs. Déjà aculturés aux éoliennes terrestres qu'ils trouvent parfois trop présentes sur le territoire, les habitants des Hauts-de-France font toutefois la distinction entre projets terrestres et maritimes, qui sont perçus comme une opportunité pour éviter de trop augmenter la densité d'éoliennes à terre. Certains participants s'interrogent tout de même sur le choix des Hauts-de-France et de Dunkerque pour le développement de ce projet, compte tenu notamment de l'existence de la centrale nucléaire de Gravelines. La zone d'implantation du projet est également un sujet sur lequel les visiteurs sont en demande d'information.

- **l'évolution du paysage** : sur ce sujet les avis ont été très partagés, notamment concernant la distance du parc par rapport aux côtes, jugée suffisante pour certain et trop faible pour d'autres. La question de la covisibilité du parc sur une côte déjà très urbanisée et industrialisée a également été évoquée.
- **la biodiversité et l'environnement**, avec des questions sur les effets du parc éolien sur la faune, et en particulier l'avifaune, les mammifères marins ou encore les poissons.
- **la communication et la concertation,** les participants appréciant la mise en place d'actions d'information et de dialogue mais ayant du mal à se représenter l'enchaînement des procédures règlementaires (débat public, concertation continue, enquête publique…).
- **la pêche et la navigation**, avec des interrogations sur les relations entre les porteurs du projet et les pêcheurs locaux, ainsi que sur les loisirs et la navigation dans le parc éolien.
- **les conditions de mise en œuvre du projet**, à travers des questions portant sur les prochaines échéances, la durée du chantier, le séquençage des travaux en mer, etc.…
- **la production d'électricité attendue** du parc éolien et la puissance installée.
- **la rentabilité du projet**, et de manière plus globale, de l'éolien.
- **la position de la Belgique concernant le projet** et les recours introduits à l'été 2021 par des parties prenantes belges : les questions ont porté sur les raisons et l'objet de ces recours, ainsi que l'impact de ceux-ci sur la poursuite et la mise en œuvre du projet.

Pour en savoir plus, cliquez ici

De manière générale, les visiteurs se sont montrés intéressés par le sujet des éoliennes en mer, curieux d'en apprendre plus et en recherche d'une information la plus complète possible.

Concertation ciblée sur la thématique de l'environnement avec les parties prenantes

Entre septembre 2021 et mars 2022, une importance particulière a été accordée à la thématique de l'environnement, avec la volonté de mettre en place une concertation ciblée sur celle-ci, conformément aux recommandations émises dans le rapport du débat public et aux engagements pris par EMD et RTE à l'issue de celui-ci. Cela s'est notamment traduit par un partage et des échanges approfondis avec les parties prenantes locales (associations, Grand Port Maritime de Dunkerque, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France, Comité régional conchylicole, ULCO, CUD, etc.) à propos de la méthodologie d'élaboration et du contenu de l'étude d'impact du projet : résultats de l'état initial et de ses enjeux, évaluation des impacts et définition des mesures d'évitement, de réduction, de compensation (ERC) et de suivi.

Un engagement inédit sur la thématique environnementale

Compte-tenu des enjeux locaux et en cohérence avec les enseignements tirés du débat public, l'environnement a constitué la thématique principale de cette première année de concertation post débat public menée par les maîtres d'ouvrage.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre de différents dispositifs de concertation permettant d'associer les parties prenantes locales aux travaux relatifs à l'élaboration de l'étude d'impact du projet et au partage des résultats des suivis mis en œuvre.

Comment cette démarche s'est-elle organisée ?

Les maîtres d'ouvrage ont souhaité associer les parties prenantes du territoire pour partager les réflexions et les travaux relatifs à l'élaboration de l'étude d'impact. Cette démarche de concertation consacrée à la thématique environnementale s'est ainsi articulée autour de trois temps, suivant le processus d'élaboration d'une étude d'impact :

- **Un premier cycle d'ateliers dédiés à l'état initial et aux enjeux** a été organisé en septembre – octobre 2021, dont l'objectif était d'échanger avec les parties prenantes du territoire autour de l'état initial de l'environnement, les enjeux associés et la méthodologie déployée pour constituer celui-ci. Ces rencontres se sont articulées autour de quatre ateliers thématiques :
  - l'avifaune ;
  - le benthos et la ressource halieutique ;
  - le paysage et les enjeux terrestres ;
  - les mammifères marins et les chiroptères.
- **Une conférence décryptage de présentation des caractéristiques du projet** s'est tenue en décembre 2021 afin de présenter le nouveau régime des autorisations à caractéristiques variables, introduit par la loi ESSOC[3], et ses implications pour le projet de Dunkerque. Cette réunion visait à répondre à une demande d'approfondissement de la part des parties prenantes afin de comprendre les modalités d'application de cette approche dans le cadre de l'élaboration d'une étude d'impact. Ce régime donne la possibilité aux maîtres d'ouvrage d'un projet de parc éolien en mer de demander à ce que certaines caractéristiques du futur projet soient variables dans des limites définies par les autorisations délivrées. Ce dispositif, inspiré de la réglementation en vigueur dans d'autres pays européens possédant plusieurs parcs éoliens en mer, permet ainsi aux maîtres d'ouvrage de bénéficier des meilleurs choix techniques et des dernières innovations technologiques lors de la sélection des fournisseurs des équipements du projet juste en amont de sa construction. Cela s'est ainsi traduit par un important travail de la part des maîtres d'ouvrage d'explication de ce nouveau dispositif et de ses implications pour le projet.
- **Un second cycle d'ateliers dédiés à l'étude des impacts et aux mesures associées** a enfin été organisé en mars 2022 dont l'objectif était de présenter la méthodologie d'évaluation des impacts et les résultats obtenus, et d'échanger avec les parties prenantes autour des impacts et des mesures d'évitement, de réduction, de compensation (ERC) et de suivi proposées par les maîtres d'ouvrage. Lors de ce cycle, six ateliers ont été organisés autour des thématiques suivantes :

[3] Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance

- bruit sous-marin et mammifères marins ;
- enjeux terrestres ;
- conditions hydrosédimentaires ;
- benthos et ressource halieutique ;
- paysage ;
- avifaune et chiroptères.

Des membres des bureaux d'études et des experts mandatés par EMD et RTE pour réaliser les études sur les différentes thématiques étaient présents lors de ces différents ateliers et réunions afin de pouvoir échanger directement avec les participants et ainsi permettre des discussions techniques et scientifiques approfondies.

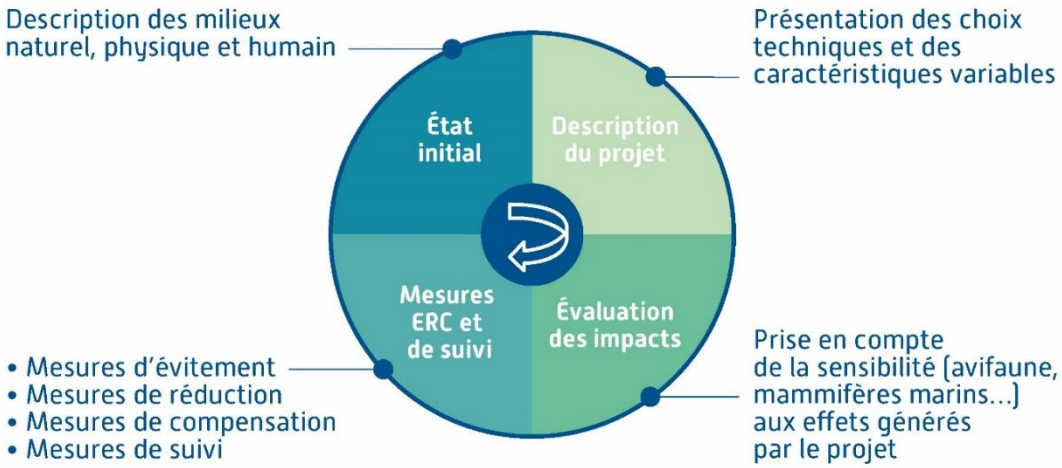

Chiffres clés

11 ateliers de concertation dédiés à l'environnement

Des participants issus de **37 structures du territoire** (associations, acteurs socio-économiques, universitaire, etc.)

Quels en ont été les principaux enseignements et conclusions ?

- **Ateliers État initial et enjeux**

L'objectif de cette première série d'ateliers était de présenter aux parties prenantes la méthodologie mise en œuvre pour réaliser l'état initial de l'étude d'impact ainsi que les résultats obtenus, et de recueillir les contributions des participants sur les différents éléments présentés.

Les quatre réunions organisées au cours de ce cycle se sont divisées en deux temps :

- **un temps de partage** de l'état initial de l'étude d'impact du projet et des enjeux associés, ainsi que de présentation de la méthodologie déployée ;
- suivi d'**un temps de contribution** pendant lequel les participants, répartis en groupes, étaient invités à partager sur des matrices leurs observations, leurs questions et les éventuelles données complémentaires qu'ils souhaitaient valoriser au regard des informations présentées lors du premier temps.

Ce cycle d'ateliers a mis en avant une forte demande de consolidation de la connaissance, en particulier en matière d'avifaune. Les participants ont estimé que le radar terrestre de détection de l'avifaune installé par EMD sur le littoral devait être complété par d'autres dispositifs pour enrichir les données recueillies. Pour répondre à ce besoin d'approfondissement sur cette thématique, une nouvelle réunion a été organisée par EMD en décembre 2021, dédiée spécifiquement à la thématique avifaune, au cours de laquelle les participants ont été invités à débattre de la pertinence et à hiérarchiser différentes méthodes de suivi pour compléter les données existantes. EMD s'est ensuite engagé à étudier la faisabilité technique, administrative et financière de ces différents dispositifs.

Pour en savoir plus, cliquez ici

Ces ateliers ont également permis de mettre en avant un besoin de clarification des parties prenantes sur le régime des autorisations à caractéristiques variables et son application dans l'étude d'impact du projet. Les maîtres d'ouvrage ont donc proposé d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet.

- **Conférence décryptage sur les « autorisations à caractéristiques variables »**

Pour en savoir plus, cliquez ici

A l'issue du premier cycle d'ateliers et des observations formulées par les participants, les maîtres d'ouvrage ont identifié le besoin d'expliciter le dispositif des autorisations à caractéristiques variables, introduit par la loi ESSOC (cf. précédemment) et dont le projet éolien de Dunkerque est le premier à en bénéficier.

Pourquoi ce dispositif ? Quelles incidences sur l'étude d'impact ? Comment garantir une évaluation fiable et exhaustive des impacts d'un projet dont certaines caractéristiques ne sont pas encore définitivement arrêtées ? C'est pour répondre à l'ensemble de ces questions qu'une conférence décryptage a été organisée en décembre 2021.

Après une présentation de l'évolution du dispositif règlementaire existant, basé sur les dispositions du Code de l'environnement, les maîtres d'ouvrage ont détaillé les modalités de définition des caractéristiques variables et comment celles-ci sont prises en compte dans l'étude d'impact. Ils ont ensuite présenté aux participants les caractéristiques variables envisagées dans le cadre du projet de Dunkerque (comme la taille et le nombre d'éoliennes, les dimensions des fondations, le linéaire de câbles entre les éoliennes, etc.) et les invariables du projet (la typologie de fondation des éoliennes, le poste électrique en mer, etc.). Ils ont enfin expliqué la manière dont les caractéristiques variables étaient prises en compte pour l'étude de certains effets et l'évaluation des impacts associés ainsi que la méthodologie pour déterminer des mesures ERC adaptées.

Cette rencontre a ainsi permis aux participants de mieux comprendre le dispositif d'autorisations à caractéristiques variables, et de clarifier ses implications concrètes pour le processus d'étude d'impact ; un préalable qui était nécessaire avant de présenter les impacts du projet et les mesures associées.

- **Ateliers Impacts et mesures**

Au cours de ces ateliers, après une présentation de la méthodologie générale d'évaluation des impacts d'un projet sur son environnement, des matrices d'évaluation des impacts du projet éolien en mer de Dunkerque ont été remises aux participants afin qu'ils puissent prendre connaissance des résultats des travaux menés par les bureaux d'études mandatés par EMD et RTE, réagir sur ces contenus et proposer d'éventuels axes d'approfondissement. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) de ces impacts leur ont également été présentées afin de recueillir leur avis d'experts impliqués sur ces différentes thématiques.

Pour en savoir plus, cliquez ici

Il est ressorti de ces ateliers une cohérence entre les méthodologies mises en œuvre pour évaluer les impacts et les référentiels du territoire. Le même constat peut être formulé pour les mesures proposées par les maîtres d'ouvrage et leurs bureaux d'études, qui correspondent à celles mises en œuvre pour d'autres types de projets d'aménagement sur le territoire.

Ces ateliers ont également permis aux experts locaux de proposer des points d'approfondissement sur des sujets sur lesquels la bibliographie existante ne permet pas d'avoir assez de recul, comme les impacts des travaux sur la chaîne alimentaire des mammifères marins ou les interactions entre les chiroptères et les éoliennes en mer.

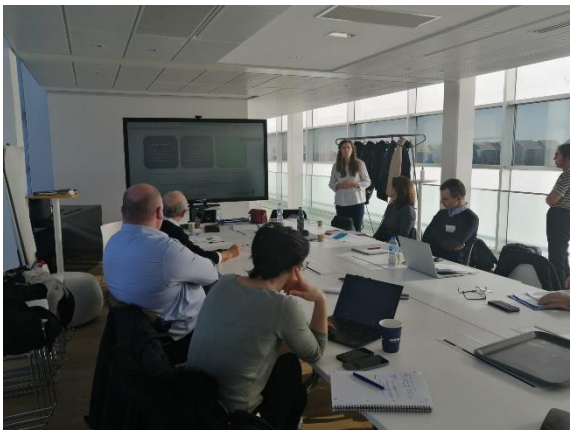

En ce sens, les participants se sont montrés intéressés par les études et les suivis mis en place dans le cadre du projet éolien et ont demandé à ce que les résultats puissent être partagés avec les experts locaux afin d'enrichir la connaissance dans les différents domaines traités par l'étude d'impact et les suivis qui seront menés. Ces données pourront également alimenter d'autres programmes d'étude et de suivi, notamment sur les mammifères marins, l'avifaune et les chiroptères.

Retrouvez les présentations et les comptes-rendus détaillés des ateliers sur la plateforme participative dédiée au projet mise en place par EMD et RTE en cliquant sur les liens dans les bulles « Pour en savoir plus ».

L'Observatoire environnement mis en place par EMD

Une démarche issue de la concertation avec les parties prenantes

Au cours des rencontres organisées avec les parties prenantes du territoire, l'environnement, et en particulier la biodiversité, sont apparus comme étant des éléments structurants pour les acteurs locaux. Ces échanges ont permis aux maîtres d'ouvrage de prendre la mesure du besoin de renforcement de la connaissance territoriale en matière de biodiversité, et en particulier d'avifaune. Attentif à cet enjeu, EMD a souhaité mettre en place un Observatoire environnement, afin de permettre au projet de parc éolien en mer de contribuer à la consolidation de la connaissance locale dans la durée à travers l'agrégation et le partage de données issues des différents suivis mis en place.

L'avifaune comme premier axe d'investigation

La thématique avifaune a rapidement été identifiée comme un premier axe d'investigation pour cet Observatoire. En effet, au cours de l'atelier de septembre 2021 dédié à l'état initial de l'avifaune, était ressorti le besoin de consolider la connaissance sur cette thématique ainsi que le choix de mobiliser le bureau d'études Biotope, mandaté par EMD pour réaliser les études sur la mégafaune marine (avifaune, chiroptères, mammifères marins), afin d'approfondir certaines mesures de suivis et d'envisager des études complémentaires. Un atelier dédié, organisé le 6 décembre 2021, avait permis de présenter une liste de mesures de suivi qui avaient été hiérarchisées par les participants. Trois dispositifs ont été priorisés : l'installation d'un radar en mer sur la zone d'implantation du parc éolien, le suivi par acoustique de la migration des passereaux en mer et le suivi visuel de la migration en simultané avec le radar installé à terre. Suite à cette réunion, EMD a étudié la faisabilité technique, administrative et financière de ces mesures avant d'acter leur mise en œuvre.

A travers cet Observatoire environnement, l'objectif d'EMD est de poursuivre le dialogue dans la durée avec les parties prenantes du territoire impliquées sur la thématique de l'environnement et de les associer à la mise en œuvre de ces dispositifs de suivi et les premiers résultats obtenus.

Une première réunion de l'Observatoire en février 2022

En février 2022 s'est tenue la première rencontre de l'Observatoire environnement, en visioconférence, qui a réuni une vingtaine de participants issus de dix structures du territoire (associations, acteurs socio-économiques, etc.)

La première partie de ce rendez-vous a été consacrée à la présentation de l'Observatoire, ses objectifs et son principe de fonctionnement.

Dans un second temps, cette rencontre, consacrée à la thématique avifaune, a permis de partager l'état d'avancement des dispositifs de suivis mis en œuvre ou à l'étude et de recueillir ainsi les avis et contributions des participants :

- **l'installation d'un radar de suivi avifaune à terre**, depuis l'automne 2021, avec un retour sur la phase de paramétrage et une présentation des premières données collectées ;
- le lancement depuis janvier 2022 d'une **campagne de suivi visuel des oiseaux** depuis la côte en complément du radar terrestre ;
- la réalisation d'une **phase de test pour un suivi acoustique** de la migration des passereaux en mer afin d'évaluer la faisabilité technique de cette mesure ;
- la mise en place d'un **radar en mer** permettant de mesurer les flux des oiseaux migrateurs au large, et notamment le processus nécessaire à sa mise en œuvre et le calendrier associé.

La démarche d'Observatoire a reçu un accueil favorable des participants, qui ont pu obtenir des compléments d'information sur les modalités et les conditions de mise en œuvre de ces différents dispositifs de suivi. Des précisions ont également pu être apportées sur l'articulation entre les études menées dans le cadre de l'étude d'impact et ces dispositifs de suivi qui ont vocation à s'inscrire sur le temps long. Le format en visioconférence et l'horaire en début de soirée ont également été appréciés car ils ont permis à un nombre plus important de participants d'assister à cette rencontre.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu de se retrouver à un rythme régulier, entre trois et quatre fois par an, afin de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains dispositifs (comme le résultat de la phase de test du suivi acoustique de la migration des passereaux) ainsi que les premiers résultats obtenus. EMD s'est également engagé à revenir vers les associations locales pour les consulter au moment de l'élaboration du cahier des charges et des spécifications techniques du radar avifaune en mer.

Le schéma ci-dessous illustre l'articulation entre les ateliers dédiés à la thématique de l'environnement et au partage du contenu de l'étude d'impact et l'Observatoire environnement :

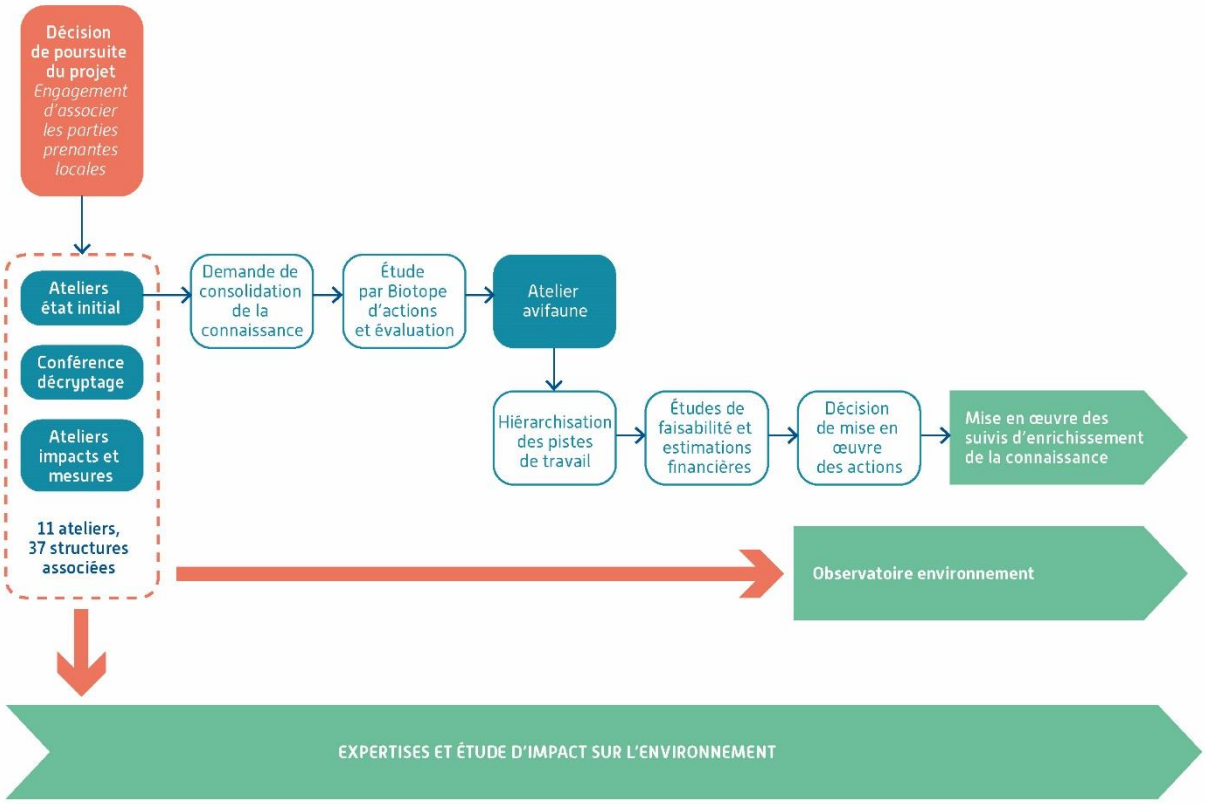

Des dispositifs à destination d'acteurs spécifiques

Les webinaires 'Entreprises' EMD

Un projet de parc éolien en mer se doit d'être un projet de territoire, symbole d'une filière d'avenir et répondant aux enjeux sociétaux actuels. EMD a ainsi pour objectif de favoriser la création de valeur et de participer à la dynamique locale en matière de transition énergétique en maximisant les retombées territoriales du projet avec la mobilisation de compétences nouvelles. Cela passe par un travail en amont avec les entreprises locales pour leur permettre d'anticiper les besoins et les préparer à accompagner au mieux le projet et prendre part à la filière de l'éolien maritime.

Pour ce faire, EMD a mis en place des webinaires d'information et de sensibilisation à destination des entreprises du territoire, en partenariat avec la CCI Littoral Hauts-de-France et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Chacune de ces rencontres est centrée autour d'une thématique spécifique, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expérience.

Chiffres clés

2 webinaires organisés

Une **quarantaine de participants** par rencontre issus d'entreprises et du tissu industriel local et de différentes structures socio-économiques du territoire.

En juillet 2021, un premier webinaire a permis de présenter aux entreprises du territoire le projet, son calendrier des achats et plus largement le marché de l'éolien en mer à la fois en France et en Europe. Cette rencontre a également été l'occasion de partager des retours d'expérience de projets en construction sur le territoire national, notamment les projets de Saint-Nazaire (44), le premier parc éolien en mer français, ou encore les projets normands de Fécamp (76) et de Courseulles-sur-Mer (14), pilotés par EDF Renouvelables avec ses partenaires.

A l'issue de ce premier webinaire, les participants ont souhaité bénéficier d'informations sur des thématiques spécifiques comme les procédures de référencement, l'identification des bonnes pratiques, les requis et certifications attendus pour intégrer la filière de l'éolien en mer ou encore les spécifications HSE (hygiène, sécurité, environnement).

Pour répondre à cette demande, un deuxième webinaire a été organisé en janvier 2022, afin d'aborder les processus d'achat et de référencement nécessaires pour répondre aux futurs appels d'offres qui seront lancés par EMD et ses sous-traitants, en lien notamment avec les outils mis en place par la CCI. Au cours de cette rencontre, le bureau d'études Biotope, qui a notamment mené pour le compte d'EMD des études sur l'avifaune et les mammifères marins, a partagé son retour d'expérience après avoir répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la plateforme CCI Business.

De son côté, RTE a signé début 2022, une convention de partenariat avec la CCI Hauts-de-France, afin de favoriser des retombées économiques positives pour les entreprises locales. Il est notamment prévu d'identifier ces entreprises locales et régionales potentiellement en capacité de réaliser des prestations attendues pour le raccordement électrique du parc éolien en mer. Un événement est également prévu d'être organisé pour faire se rencontrer les entreprises directement consultées par RTE, et les entreprises locales pré-identifiées qui pourraient intervenir en sous-traitance.

La poursuite du dialogue avec les pêcheurs professionnels à travers la cellule de liaison pêche

Le dialogue et la concertation se sont poursuivis avec les pêcheurs professionnels locaux, au travers de la cellule de liaison pêche spécifiquement mise en place pour le projet par EMD et RTE depuis 2019.

Cette instance réunit les comités des pêches professionnelles et des élevages marins du département du Nord et de la région des Hauts-de-France, des pêcheurs professionnels locaux, les mytiliculteurs, les services de l'État locaux, la Communauté Urbaine de Dunkerque et les maîtres d'ouvrage EMD et RTE.

Elle permet de partager les enjeux relatifs aux activités de pêche dans la zone d'implantation du projet et ses abords, de proposer collectivement des dispositifs et des règles favorisant une cohabitation des activités et des usages en mer, ou encore de mettre en œuvre et de partager les résultats des études dédiées aux activités de pêche, à la fois sur les aspects environnementaux et socio-économiques, ainsi que des mesures d'accompagnement notamment prévues dans le cadre de la convention de partenariat nouée par EMD avec les acteurs de la pêche dunkerquoise.

Ainsi, à l'été 2021, avec le soutien d'EMD et en concertation avec les pêcheurs locaux, une machine à glace a été installée sur le port de pêche de Dunkerque afin de permettre aux pêcheurs locaux de continuer à disposer de glace pour conserver leurs produits, suite à la fermeture de la Coopérative maritime de Dunkerque qui assurait ce service auparavant.

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact du projet, une réunion de la cellule de liaison pêche, en juillet 2021, a permis de présenter les résultats de l'état initial de l'étude dédiée à la ressource halieutique. L'évaluation des impacts et les mesures associées ont été présentées au cours d'une autre rencontre, début décembre 2021.

La cellule de liaison pêche permet en outre de définir des mesures et des règles de cohabitation sur le plan d'eau lorsque des études en mer sont menées dans le cadre du projet (par exemple des bouées de mesure du vent et des conditions météocéaniques, ou encore des études du sol marin). Ces échanges permettront d'alimenter les réflexions qui se poursuivent concernant les mesures à mettre en œuvre et les règles à définir permettant la poursuite des activités de pêche au sein du parc éolien en exploitation.

Des interventions et la participation à des actions à destination des publics en formation ou en insertion

En janvier 2022, Maxime Planque, chef de projet éolien en mer chez EDF Renouvelables (actionnaire d'Eoliennes en Mer de Dunkerque) est venu présenter la filière des énergies renouvelables et le projet de parc éolien en mer de Dunkerque à des stagiaires de l'école de la 2ème Chance (E2C) de Coudekerque-Branche. Cette intervention a permis de sensibiliser les étudiants aux enjeux de la transition énergétique et aux énergies renouvelables.

Les échanges ont porté sur les différentes sources d'énergie renouvelable ainsi que leur place dans le mix énergétique national, mais aussi de présenter les métiers et compétences mobilisés dans le cadre d'un projet de parc éolien en mer comme celui prévu à Dunkerque. Les stagiaires ont également pu s'immerger au cœur d'une éolienne en mer grâce à des casques de réalité virtuelle.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du projet EOLE, soutenu par la Fondation EDF, qui vise à sensibiliser aux politiques énergétiques et ouvrir les stagiaires aux métiers de la sidérurgie par des mises en pratique. Dans ce cadre, les stagiaires ont ainsi participé à un atelier d'initiation à la soudure artistique autour de la thématique des éoliennes. Cette sensibilisation des stagiaires de l'E2C permet de répondre à un enjeu majeur pour le territoire puisque sur le Dunkerquois, 40 % des entreprises rencontrent des difficultés pour recruter sur le métier de soudeur.

Qu'est-ce que l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) ?

L'E2C Côte d'Opale est une **structure dédiée à l'insertion** au sein d'Entreprendre Ensemble Dunkerque. La structure accompagne les, sans diplôme ni qualification, afin de construire leur projet professionnel et ainsi trouver un emploi ou une formation professionnelle. Elle est financée par l'Etat, la Région Hauts-de-France, la Communauté urbaine de Dunkerque et la Communauté d'agglomération du boulonnais.

Les stagiaires, grâce à un **parcours individualisé et à un suivi renforcé**, alternent des temps de formation et des temps en entreprise qui leur permettent de découvrir le monde professionnel et d'**acquérir de l'expérience** pour ensuite choisir un métier.

La concertation avec les parties prenantes belges

EMD a pris contact avec les communes littorales belges de la Panne, Coxyde et Nieuport, ainsi que le port d'Ostende afin de leur proposer une réunion de présentation et d'échanges. Une rencontre a ainsi pu être organisée avec les représentants de la commune de La Panne fin juin 2021. Une réunion en visioconférence a également eu lieu avec les représentants du port d'Ostende au mois de septembre 2021. Les discussions n'ont toutefois pas repris après le recours déposé par ces trois communes et le port d'Ostende, ainsi que l'état Belge et la Région Flamande, contre la décision des maîtres d'ouvrage EMD et RTE de poursuivre le projet suite au débat public.

Le gouvernement fédéral belge a également été convié aux différents ateliers et réunions de concertation, notamment dans le cadre de l'Instance de concertation et de suivi (ICS) pilotée par l'État français (cf. ci-après).

En février 2022, un groupe de résidents du quartier de Vissersdorp à La Panne a fait envoyer un courrier aux maîtres d'ouvrage EMD et RTE par lequel ils leur ont fait part de leurs préoccupations concernant l'impact visuel du projet de parc éolien en mer. Les maîtres d'ouvrage ont répondu par écrit en proposant de venir rencontrer les résidents pour une réunion d'échanges. A ce jour, il n'y a pas eu de suite donnée à cette proposition.

Ces temps de concertation à destination d'acteurs spécifiques ont fait émerger un enjeu pour la suite de cette démarche de concertation post débat public, puisqu'il s'agira maintenant d'élargir la portée des acteurs touchés et pouvant contribuer au projet, en partageant notamment ces contributions et réflexions avec le public. Cet engagement s'est notamment traduit par la décision des maîtres d'ouvrage de mettre en place une plateforme participative numérique dédiée au projet, permettant à chacun de s'informer, de poser des questions aux maîtres d'ouvrage et de formuler un avis. Cet outil s'inscrit dans un ensemble de dispositifs, incluant également des actions de concertation sur le territoire, visant à informer et permettre l'expression du public.

2. Les dispositifs d'information et de communication

En parallèle des dispositifs de concertation, plusieurs outils ont été mis en place pour garantir une information continue et permanente sur le territoire.

Les sites internet EMD et RTE

Les maîtres d'ouvrage ont respectivement mis en place un site internet permettant de présenter :

- le projet de parc éolien pour EMD et son raccordement électrique pour RTE ;
- le contexte territorial dans lequel ces projets s'inscrivent ;
- les démarches de concertation mises en œuvre ;
- les actualités du projet ;
- la documentation relative aux projets : supports de présentation et comptes-rendus de réunions, d'ateliers, des rencontres grand public, des webinaires…

Les sites internet d'EMD et RTE sont respectivement disponibles aux liens suivants :

- https://parc-eolien-en-mer-de-dunkerque.fr/
- https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-dunkerque

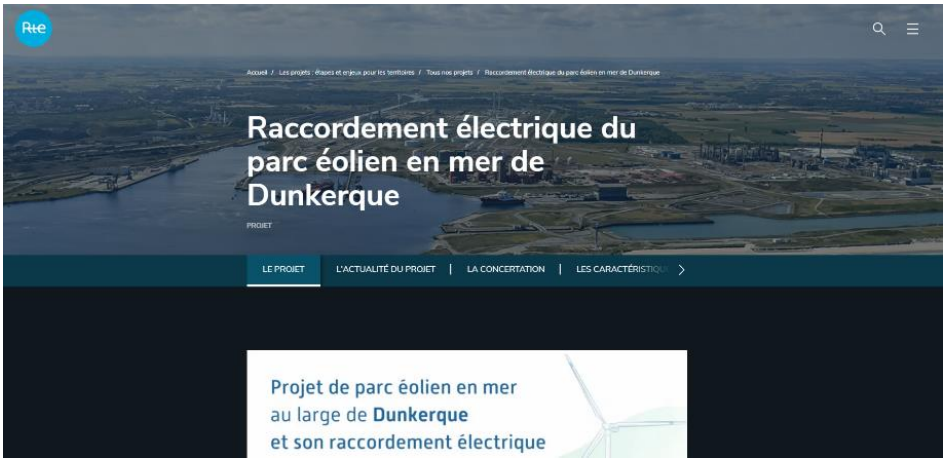

Le site internet de présentation des photomontages

Pour que le public puisse **visualiser le futur projet éolien dans son environnement** depuis différents points de vue sur le territoire dunkerquois et au-delà, en France et en Belgique, des **photomontages ont été réalisés depuis une quarantaine de points de vue** par le bureau d'études spécialisé Geophom. Ces photomontages sont accessibles à partir de la plateforme participative, et des sites internet des maitres d'ouvrage ainsi qu'à l'adresse suivante : http://parc-eolien-en-mer-dunkerque.geophom.info/

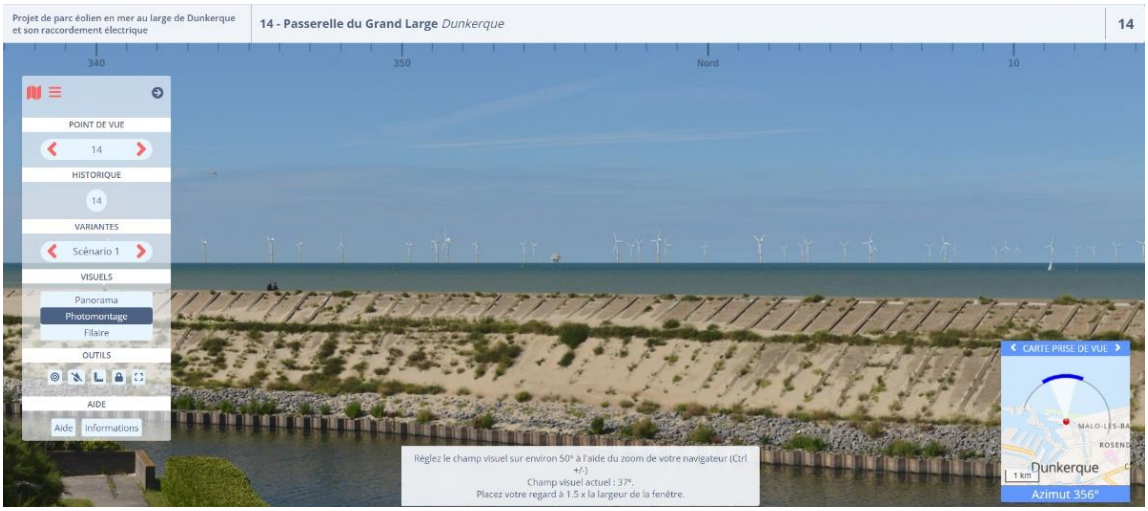

Une **rubrique « Méthodologie »** permet de comprendre la manière dont sont réalisées ces simulations et les conditions d'observation à respecter pour une visualisation optimale des rendus. Sur chaque point de vue, un panneau d'information peut également être affiché afin d'accéder à différentes informations techniques et météorologiques spécifiques au panorama affiché.

Les photos ont été prises avec des conditions permettant une visibilité suffisante du parc éolien, certaines étant également réalisées de nuit ou en soirée afin d'illustrer différents rendus de visibilité. Pour chacun des points de vue réalisés, deux photomontages sont présentés pour illustrer deux scénarios maximisant en termes d'impact paysager, avec des variations de la taille et du nombre d'éoliennes.

Un premier scénario présente le nombre maximum d'éoliennes, soit 46 unités de 260 mètres de haut en bout de pale. Un second scénario présente la taille maximum des éoliennes qui seront installées, soit 35 unités de 300 mètres de haut en bout de pale.

La newsletter du projet

Entre décembre 2021 et janvier 2022 a été envoyée la **première newsletter** du parc éolien en mer de Dunkerque et de son raccordement électrique. L'objectif de cette première édition était de présenter à un large public, à travers différents rubriques et de courts articles, l'avancement du projet, ses grandes étapes et les rencontres et temps forts de la concertation, passés et à venir. Ce premier numéro de la newsletter comprenait ainsi :

- un mot d'introduction des maîtres d'ouvrage EMD et RTE ;
- une interview des garants de la concertation de la CNDP ;
- un retour sur le Village des Energies du Futur 2021 ;
- trois brèves revenant sur une réunion de concertation dédiée aux ouvrages de raccordement du parc éolien sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, la mise en œuvre d'une instance de concertation dédiée à la pêche professionnelle et l'installation d'un radar de détection des oiseaux ;
- un focus sur la réponse à une question posée pendant le débat public : « Qui réalise l'étude d'impact et les études environnementales préalables à la mise en œuvre du projet ? » ;
- le lien vers un formulaire de contact.

L'actu en bref

2500

personnes rencontrées sur le Village Énergies du futur

Durant l'été, EMD et RTE ont participé au Village Énergies du futur, organisé par la Halle aux Sucres, qui faisait étape sur les communes de Bray-Dunes, Gravelines et Malo-les-Bains.

Du 14 juillet au 29 août 2021, grâce au stand installé dans le Village, les équipes des maîtres d'ouvrage sont allées à la rencontre des citoyens, afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs questions, leurs avis et leurs réactions.

À travers des panneaux d'information, un quiz, un formulaire de contribution, des activités pour les enfants ou encore un dispositif immersif avec des casques de réalité virtuelle, la cabane « Plein Vent ! » a permis aux quelques 2 500 personnes rencontrées de s'informer sur le projet éolien et son raccordement électrique, mais aussi de poser de nombreuses questions sur les thématiques de l'énergie, du paysage et de l'environnement notamment.

Pour aller plus loin

La localisation du raccordement se précise
Lire l'article

Une instance de concertation dédiée à la pêche professionnelle
Lire l'article

Un radar de détection des oiseaux installé
Lire l'article

Un deuxième numéro de la newsletter a été publié fin juin - début juillet 2022 pour continuer de partager avec le public l'avancement du projet et l'information des actions de concertation mises en œuvre. Compte-tenu de la période couverte dans le présent rapport (mai 2021 à juin 2022), ce sujet sera développé dans le prochain rapport annuel de la concertation.

Chiffre clé

Plus de **500 destinataires**

3. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État

Co-présidée par le sous-préfet de Dunkerque et le préfet maritime de la Manche Mer du Nord, l'ICS est un des dispositifs d'accompagnement du projet éolien en mer mis en place par l'État. Cette instance, qui se réunit en format plénière au moins une fois par an, constitue un lieu de dialogue et de réflexion entre les parties prenantes et experts (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, usagers de la mer, associations locales, représentants Belges, etc.) sur le projet et ses enjeux.

L'ICS est structurée autour de 4 groupes de travail (GT) dédiés aux thématiques suivantes :

- Environnement, GT piloté par la DDTM du Nord ;
- Emploi et économie, GT piloté par la DREETS Hauts-de-France ;
- Patrimoine culturel et tourisme, GT piloté par la DRAC Hauts-de-France ;
- Usages et sécurité maritime, GT piloté par la Préfecture Maritime de la Manche Mer du Nord et la DDTM du Nord.

Suite à sa mise en place, l'ICS s'est réunie en format plénière une première fois en avril 2021. Cette première plénière a permis de présenter l'Instance, ses objectifs, son fonctionnement, les GT qui la composent et les pilotes désignés pour chacun.

Par la suite, deux groupes de travail se sont réunis, chacun à une reprise : le GT Environnement en juillet 2021 et le GT Usages et sécurité maritime en novembre 2021.

Une seconde réunion plénière devrait être organisée au second semestre 2022, afin notamment de présenter l'état d'avancement du projet et les différentes actions de concertation mises en œuvre par EMD et RTE et de partager les travaux réalisés dans le cadre des GT qui se sont réunis. Par ailleurs, les deux GT ne s'étant pas encore réunis devraient l'être entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la décision de poursuite du projet, les maîtres d'ouvrage veillent à ce que les travaux et réflexions menés dans le cadre des GT de l'ICS le soient en cohérence avec les dispositifs et actions de concertation mis en œuvre suite au débat public. Cette mise en cohérence est facilitée par le fait que de nombreuses parties prenantes membres de l'ICS, et donc participant à certains GT en fonction de leur champ de compétences, prennent également part de façon régulière aux rencontres organisées par EMD et RTE.

Ainsi, pour mener le développement du projet, EMD et RTE intègrent à la fois les attendus de la concertation continue, placée sous l'égide de la CNDP, et les démarches initiées par l'Etat au titre de l'ICS et des groupes de travail associés. L'ICS propose des thématiques et des orientations qui constituent des entrants essentiels à la concertation continue. Les dispositifs mis en œuvre et les travaux menés en parallèle par les maîtres d'ouvrage au titre de cette même concertation continue sont ensuite partagés et restitués dans le cadre de l'ICS. Les garants veillent pour leur part au bon déroulement de la concertation continue, à l'accessibilité de l'information et à la pluralité des thématiques adressées et des cibles mobilisés. Ils sont en outre conviés aux différentes réunions de l'ICS et ses GT afin d'avoir connaissance des échanges et des informations partagées dans ce cadre.

PARTIE 3
LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE CONCERTATION POST-DÉBAT PUBLIC ET LES SUITES ENVISAGÉES

Cette première année de concertation post-débat public a permis aux maîtres d'ouvrage de tirer un certain nombre d'enseignements, leur permettant d'amorcer une réflexion sur les dispositifs et les outils qui pourront être mis en place au cours du second semestre 2022 et l'année 2023.

1. Des enseignements généraux

Cette première année de concertation post-débat public a tout d'abord vu se mettre en place un processus de fonctionnement et de coordination avec les garants, sur la base d'échanges réguliers. Ainsi, sur la base d'une feuille de route qui a été structurée autour des engagements des maîtres d'ouvrage suite au débat public, les garants ont été associés au suivi de la mise en œuvre des dispositifs. En lien avec eux, des ajustements permanents ont également été réalisés pour s'adapter au mieux aux besoins de concertation liés au calendrier du projet et aux attentes exprimées par le territoire, qui ont notamment été reprises dans le compte-rendu du débat public établi par la Commission particulière du débat.

Les premiers dispositifs mis en place ont également permis aux maîtres d'ouvrage d'affiner leur connaissance du territoire, de ses parties prenantes et de leurs attentes. Un fonctionnement commun et pérenne a ainsi pu être mis en place, notamment avec les acteurs de l'environnement, de la pêche professionnelle et du monde socio-économique, à travers différents dispositifs (l'Observatoire environnement, les webinaires 'Entreprises', la cellule de liaison pêche, etc.).

Au cours de cette année, la concertation s'est organisée sur deux niveaux avec des dispositifs consacrés d'une part aux parties prenantes constituées et d'autre part dédiés aux riverains et au public, chacun ayant des fonctionnements et des attentes spécifiques. Des enseignements peuvent donc être tirés de ces deux niveaux de concertation.

Enseignements de la concertation dédiée aux parties prenantes

Cette première année de concertation post-débat public a été l'année de l'élaboration de l'étude d'impact du projet : l'un des enjeux principaux a consisté à mettre en place une articulation cohérente et à forte valeur ajoutée entre les études environnementales menées dans le cadre du projet et les actions et dispositifs de concertation dédiées à la thématique de l'environnement pour que l'étude d'impact puisse être enrichie des contributions des parties prenantes locales.

Cette première année de concertation post-débat public ciblée autour de la thématique environnement a également permis de tester des dispositifs qui pourront être réutilisés pour d'autres thématiques. C'est le cas de l'Observatoire environnement, dont les premières réunions ont principalement concerné des dispositifs de suivi et d'enrichissement de la connaissance sur la thématique avifaune : l'objectif sera ensuite de l'élargir à d'autres thématiques environnementales.

Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- La **poursuite des réunions de l'Observatoire environnement** et son élargissement à différentes thématiques environnementales.
- L'organisation d'un **temps de restitution et de bilan du premier cycle d'ateliers** dédiés à l'environnement

Enseignements de la concertation avec le public

La participation à la première édition du Village des Energies a montré l'intérêt des citoyens pour échanger sur des sujets comme le mix énergétique national et la place des énergies renouvelables et du projet éolien en mer de Dunkerque dans celui-ci. Forts des enseignements du débat public et de cette nouvelle expérience qu'est le Village des Energies, les maîtres d'ouvrage ont pu mesurer la nécessité d'aller vers les citoyens de façon proactive, mais aussi de proposer des dispositifs accessibles et de terrain, au plus proche des riverains. Ces interactions avec les habitants du territoire ont également révélé une attente particulièrement forte de projection sur la question du paysage.

Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- Le développement d'une **application de visualisation des photomontages** grâce à des casques de réalité virtuelle pour favoriser l'immersion dans le projet.
- L'organisation de **balades immersives pour les riverains** du projet.
- La participation à la **deuxième édition du Village du Futur** durant l'été 2022, sur les localités concernées pour aller à la rencontre des habitants du territoire.

Cette première année de concertation a aussi montré l'importance de maintenir le lien avec le public en dehors des temps de rencontre organisés sur le territoire. Ainsi, EMD et RTE ont initié une réflexion ayant abouti à la mise en œuvre d'une plateforme participative en ligne. Cet outil, commun aux deux maîtres d'ouvrage du projet et dont la mise en place doit intervenir dès le début de la seconde année de concertation post-débat public, permettra de créer un espace de dialogue continu et permanent pour poursuivre les échanges avec le public au-delà des temps de rencontres en présentiel lors des différentes opérations menées localement. Cela se traduira notamment par la possibilité de poser des questions aux maîtres d'ouvrage ou de laisser un avis sur le projet.

Les échanges avec le public ont aussi mis en avant des questionnements récurrents, pour lesquels des réponses ont déjà été apportées lors du débat public (pertinence de l'éolien dans le mix énergétique, choix de la zone d'implantation du projet, etc.), mais montrent la nécessité de continuer à y répondre. C'est l'objectif de la plateforme participative, au travers d'un espace de contribution « Posez vos questions aux porteurs du projet », de permettre aux maîtres d'ouvrage de continuer à apporter des éléments de réponses à l'ensemble des questions relatives au projet.

Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- Le lancement d'une **plateforme participative numérique** avec un espace de contribution et de questions/réponses et la mise en exergue de thématiques en lien avec l'actualité du projet.
- Sur la plateforme, un **sondage permettant d'évaluer la pertinence des dispositifs** visant à associer les habitants à la concertation.

La réflexion a également porté sur la façon de travailler le porter à connaissance du public sur un contenu technique afin de ne pas le réserver aux experts locaux et territoriaux, et de pouvoir également le partager largement sur le territoire. Ce questionnement sur le porter à connaissance a abouti à la création de plusieurs outils qui seront diffusés sur la période 2022-2023, et notamment une plateforme participative numérique permettant au public de poser ses questions aux porteurs du projet ou d'apporter leur contribution. Différents thèmes seront également mis à l'honneur en fonction de l'actualité du projet (environnement, retombées territoriales, contexte énergétique, etc.). Enfin, cette plateforme centralisera l'ensemble de la documentation (présentations, comptes-rendus, etc.) des ateliers dédiés aux parties prenantes et des différentes actions de concertation mises en œuvre.

Ce travail de porter à connaissance s'est également matérialisé par la réalisation de fiches présentant de manière synthétique les interactions entre le projet et différentes thématiques environnementales comme les mammifères marins, l'avifaune, les chiroptères, les ressources halieutiques, les espèces des fonds marins, le paysage maritime et terrestre ou les conditions météo-océaniques. Ces fiches sont consultables en ligne et distribuées en format imprimé lors d'évènements à destination du grand public.

Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- La création de **8 fiches thématiques** pour rendre accessible à tous les études et les travaux menés en lien avec l'environnement et la biodiversité.
- Un **évènement en septembre 2022** à destination des parties prenantes et du public pour partager à l'ensemble des publics la démarche et les résultats des études environnementales

2. Des enseignements thématiques

Thématique environnement

L'environnement a été la thématique centrale de la première année de concertation post-débat public (période été 2021 – été 2022) avec un objectif particulièrement clair : pouvoir accompagner l'élaboration de l'étude d'impact du projet et la constitution des dossiers de demandes d'autorisations.

La démarche de concertation mise en œuvre par EMD et RTE a mis en avant l'existence d'un réseau très structuré d'acteurs travaillant sur différentes thématiques de l'environnement, dotés de compétences et d'une expertise sur les enjeux locaux très fortes, ce qui a permis d'aller loin dans le partage des connaissances et le débat lors des différents rencontres organisées dans le cadre de la concertation. Ces parties prenantes locales ont fixé aux maîtres d'ouvrage un niveau élevé d'exigence quant à la transparence et l'explicitation du contenu des études, aux méthodes déployées, aux résultats des évaluations menées, et aux engagements pris. Cette même exigence sera intégrée dans toute la conduite du projet.

Les méthodologies socles déployées par les bureaux d'études mandatés par EMD et RTE pour l'élaboration de l'état initial de l'étude d'impact n'ont pas été remises en question par les participants des différents ateliers, qui les ont jugées conformes aux référentiels et pratiques habituels. Les parties prenantes ont toutefois interpellé les maîtres d'ouvrage sur les particularités du territoire, notamment sur l'enjeu avifaune, appelant à un renforcement de la capacité à recueillir de la donnée complémentaire pour enrichir la connaissance sur cette thématique à fort enjeu. Un consensus a cependant émergé autour du constat qu'aujourd'hui, capter de la connaissance en mer est un processus aussi complexe que nécessaire, qui nécessite des moyens nouveaux faisant souvent appel à des champs relevant encore de la recherche et développement. EMD est donc parti des propositions des acteurs de la concertation pour les étudier et en faire des entrants de son programme de suivi : cela s'est par exemple traduit par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place d'un radar de détection de l'avifaune en mer, permettant de suivre et d'anticiper les flux migratoires sur la zone au large. Ainsi, en croisant l'expertise locale avec l'expertise technique et l'état de l'art pour ce type de suivis, il a été possible d'élaborer un programme commun.

De même, pour l'évaluation des impacts, la concertation a permis de confirmer la conformité des méthodologies utilisées avec les référentiels habituels, ainsi que la pertinence des mesures proposées. Les associations ont toutefois demandé à être associées aux suivis réalisés et à ce que l'ensemble des résultats soient partagés. Elles ont également exprimé le souhait que les réflexions à venir sur les mesures d'accompagnement puissent être nourries des nouvelles données recueillies et qu'elles tiennent compte des évolutions de l'environnement à moyen et long termes.

Enfin, les échanges avec les parties prenantes ont mis en avant le temps nécessaire à l'échange et à la consolidation de l'étude d'impact du projet au travers de la concertation : cela s'est traduit par l'engagement des maîtres d'ouvrage d'accorder le temps nécessaire à la poursuite du dialogue avec les parties prenantes en lien avec l'étude d'impact du projet avant la finalisation de celle-ci.

Les échanges avec les parties-prenantes dans le cadre des ateliers ont également permis de lancer de nouveaux suivis visant à enrichir les connaissances locales et d'en partager l'élaboration, la mise en œuvre et les résultats dans le cadre de l'Observatoire environnement. Par exemple, face au besoin de consolidation de la connaissance sur les migrations des passereaux en mer, EMD a lancé des tests pour un dispositif de suivi acoustique des passereaux à bord d'un navire de pêche local.

Enfin, l'Observatoire environnement pourra également permettre, au cours de la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023), d'apporter des éléments de réponses sur les sujets que les participants aux ateliers ont souhaité développer comme l'explication des modélisations utilisées, le partage de retours d'expérience sur des parcs éoliens en mer en exploitation, etc.

Thématique du paysage

Concernant la thématique du paysage, la concertation tant avec les parties prenantes qu'avec le public a mis en avant une demande de projection plus forte, ainsi que le souhait de varier les supports de visualisation des simulations visuelles du projet.

Pour répondre à ces enjeux, les maîtres d'ouvrage ont produit et mis en ligne sur le site dédié aux photomontages des panoramas réalisés depuis 30 nouveaux points de vue qui viennent s'ajouter à la quinzaine déjà réalisée. Ils ont également engagé un travail de réalisation d'une application de visualisation des photomontages sur des casques de réalité virtuelle. Cette solution permet d'avoir un rendu plus immersif et se rapprochant des conditions d'observation réelles, en simulant le projet dans l'environnement local en mouvement (mouvements de la mer, activités sur la plage, les digues, etc.). Ces casques pourront être présentés au public lors des différents évènements organisés sur le territoire (2e édition du Village du Futur en août 2022, Forum environnement et biodiversité en septembre 2022, balades immersives, etc.).

Au cours des ateliers, des participants ont demandé à pouvoir disposer de points de vue permettant de se représenter la vue sur le projet depuis des appartements situés aux étages de bâtiments implantés sur le front de mer. Les maîtres d'ouvrage se sont ainsi engagés à réaliser un point de vue depuis un bâtiment public à une hauteur similaire, comme le Kursaal de Dunkerque ou le toit de l'hôpital de Zuydcoote (il est en effet préférable de réaliser des prises de vue depuis un lieu public dans le cadre de l'analyse des impacts du projet).

Thématique économique

La participation assidue des entreprises aux webinaires mis en place par EMD et les réponses aux questionnaires de satisfaction à la suite de ceux-ci ont confirmé leur intérêt pour la démarche : ce dispositif d'information et de sensibilisation en amont de la phase de sélection des fournisseurs qui constitueront la chaîne de sous-traitance du projet est apprécié par les entreprises participantes ; à la fois sur le fond avec les sujets et thématiques abordés, et sur la forme, en visioconférence sur des formats de courte durée à intervalles réguliers.

Ce format sera donc maintenu sur la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023), toujours en partenariat avec la CCI Littoral Hauts-de-France et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les prochaines sessions seront dédiées à des thématiques spécifiques (procédures de référencement et de qualifications, identification des bonnes pratiques, requis HSE, etc.) définies en lien avec les entreprises participant aux webinaires via leurs réponses aux questionnaires de satisfaction, afin d'être certain d'aborder les sujets à propos desquels elles souhaitent obtenir des informations.

La fréquence d'organisation des webinaires est de 2 à 3 par an. Pour la seconde année de concertation post-débat public, un webinaire devrait être organisé au début de l'été 2022 puis un autre au cours du premier trimestre 2023.

Thématique pêche

La première année de concertation post débat public a permis de poursuivre les échanges et le travail collaboratif engagés depuis la phase d'appel d'offres avec les pêcheurs professionnels locaux et leurs représentants (comités régional et départemental). Les échanges ont porté en particulier sur les études environnementales menées par EMD et RTE dans le cadre du projet, à la fois sur les espèces halieutiques et benthiques, mais également sur des thématiques environnementales transverses pouvant représenter un enjeu pour les activités de pêche professionnelle, comme la qualité de l'eau et des sédiments ou les mouvements hydrosédimentaires. Le partage du contenu de ces études lors de réunions de la cellule de liaison pêche, auxquelles ont participé les bureaux d'études mandatés par EMD et RTE, a permis de vérifier la cohérence entre les évaluations réalisées dans le cadre du projet et les observations effectuées par les pêcheurs travaillant sur la zone envisagée pour l'implantation du projet.

Pour la deuxième année de concertation post débat public, les échanges se poursuivront au sein de la cellule de liaison pêche et auront notamment vocation à préparer les commissions nautiques qui seront amenées à se réunir durant le processus d'instruction des demandes d'autorisations relatives au projet. L'un des objectifs consistera à définir de manière concertée des propositions de règles de pêche dans le parc éolien en exploitation, afin de permettre un maintien des activités de pêche en toute sécurité et une cohabitation avec l'ensemble des usages.

PARTIE 4
SYNTHESE

Les engagements des maîtres d'ouvrage pris dans le cadre de la décision de poursuite du projet à l'issue du débat public	Les dispositifs mis en place lors de la première année de concertation post-débat public (été 2021 - été 2022)	Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 - été 2023)
1. Mener une démarche de concertation continue		
Structurer le dispositif autour de 5 thématiques apparues comme essentielles pendant le débat public : environnement et biodiversité, cadre de vie et tourisme, pêche professionnelle et cultures marines, retombées territoriales et économie, navigation et sécurité maritimes	**Environnement et biodiversité :** - Cycles d'ateliers sur la thématique de l'environnement (11 ateliers) - Mise en place d'un Observatoire environnement **Pêche professionnelle et cultures marines :** poursuite de la cellule de liaison pêche **Retombées territoriales et économie :** - Lancement des webinaires entreprises EMD - Signature d'une convention entre la CCI HdF et RTE - Intervention à l'E2C - Visite du chantier de construction du parc éolien en mer de Saint Nazaire avec le lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer - le Portel	**Environnement et biodiversité :** - Poursuite de l'Observatoire environnement - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité - Création de fiches thématiques Environnement **Cadre de vie et tourisme :** - Balades immersives - Application photomontages dans des casques de réalité virtuelle **Pêche professionnelle et cultures marines :** poursuite de la cellule de liaison pêche **Retombées territoriales et économie :** -Poursuite des webinaires entreprises (ou autres formats) - Interventions dans des établissements et organismes de formation
Conduire à destination du public des temps de	Participation au Village Energies du Futur à l'été 2021	- Participation à la 2e édition du Village du Futur à l'été 2022

concertation, d'écoute et de partage		- Organisation de balades immersives - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité ouvert au public - Mise en place d'une plateforme participative
Alimenter les réflexions de l'ICS et des quatre groupes de travail mis en place	Articulation des dispositifs de concertation mis en place par EMD et RTE avec les deux GT qui se sont réunis durant l'année (Environnement et Usages et sécurité maritime)	- Poursuite du travail engagé dans le cadre des deux GT qui se sont déjà réunis (Environnement et Usages et sécurité maritime) - Définition du cadre et des objectifs pour les thématiques des deux GT dont la première réunion est à organiser
Mettre en place rapidement une concertation ciblée sur la thématique environnementale	Partage de l'état initial, des impacts et des mesures envisagées, dans le cadre de cycles d'ateliers	Poursuite des échanges dans le cadre de l'Observatoire environnement EMD
Informer le public sur les fuseaux de moindre impact proposés pour le raccordement	Consultation du public sur le raccordement électrique, en amont de l'instance locale de la concertation Fontaine (RTE)	*Sans objet*
2. Mettre à disposition des supports et outils accessibles pour tous		
Une plateforme numérique commune à EMD et RTE		Mise en ligne d'une plateforme participative offrant notamment la possibilité de donner son avis et de poser des questions aux porteurs de projet
Des supports d'information et de communication réguliers	- Mise à jour régulière du contenu des sites internet projet (EMD et RTE) - Lancement d'une newsletter projet	- Création de fiches thématiques environnement - Nouvelles éditions de la newsletter - Centralisation d'informations (documentation et archives des rencontres de concertation) sur la plateforme participative numérique

Des nouveaux photomontages présentant le parc et le poste électrique en mer dans leur environnement	Mise en ligne de 30 nouveaux photomontages	- Création d'une application photomontages dans des casques de réalité virtuelle - Réalisation de photomontages sur un point en hauteur - Mise en place de structures d'information dans des lieux de fréquentation du public présentant un photomontage pour chaque lieu
Des actions d'information et de sensibilisation à destination des riverains sur le projet et la transition énergétique	Présence au Village des Energies du Futur	- Participation à la 2e édition du Village du Futur - Lancement de balades immersives - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité ouvert au public
3. Collaborer étroitement avec les collectivités locales sur les modalités de concertation continue et de communication		
	- Participation à des évènements du territoire organisés par les collectivités (par ex. Village Energies du futur 2021, etc.)	- Participation à des évènements du territoire organisés par les collectivités (par ex. Village du futur 2022, etc.) - Mise en place de permanences et de dispositifs d'information et d'échanges sur différentes communes du territoire
4. Prévoir une présentation annuelle des apports de la concertation		
	Réalisation du bilan de la première année de concertation post-débat public (mi-2021 - mi-2022)	Réalisation du bilan de la première année de concertation post-débat public (mi-2022 - mi-2023)

Annexes

- Annexe n°1 : Communiqué de presse d'annonce de la concertation sur le raccordement électrique
- Annexe n°2 : Plaquette d'information de la concertation sur le raccordement électrique
- Annexe n°3 : Kit de communication RTE
- Annexe n°4 : Publicité de la consultation RTE dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités.
- Annexe n°5 : Publicité de la consultation sur les réseaux sociaux RTE

1. Annexe n°1 : communiqué de presse d'annonce de la concertation sur le raccordement électrique

Le réseau de transport d'électricité

Lille, le 16 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque : donnez votre avis !

Dans le cadre de la prochaine étape de validation des fuseaux de moindre impact, RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, invite le public à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier.

Jusqu'au 25 juin 2021, le public a la possibilité de donner son avis ou poser une question sur les fuseaux de liaisons et l'emplacement de poste à terre proposés. Le public peut formuler des observations, avis ou questions en ligne directement sur la plateforme de contribution sur le site RTE : Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE (rte-france.com), ou par voie postale à l'adresse RTE renseignée en fin de page. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

En 2019, une première réunion de l'instance locale de concertation sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, avait permis de valider l'aire d'étude du raccordement électrique qui a été présentée lors du débat public. La seconde réunion plénière prévue le 1er juillet 2021 en présence du Sous-Préfet de Dunkerque permettra de valider l'emplacement des futures installations électriques.

Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Pour participer à la plateforme en ligne : Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE #Voscontributions

Par voie postale

RTE
Service Concertation Environnement Tiers
Centre Développement et Ingénierie Lille
62 rue Louis Délos
TSA 71012
59709 Marcq-en-Barœul cedex

Qu'est-ce qu'un fuseau ou emplacement de moindre impact (FMI ou EMI) ?

Pour une liaison électrique, un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison en fonction des études détaillées.

Pour un poste électrique, un EMI correspond à un terrain de plusieurs hectares, dans lequel sera précisée ultérieurement l'emprise du poste.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Anne-Sophie PINON +33 (0)7 62 44 67 06 – anne-sophie.pinon@rte-france.com
Agathe TASSERIE + 33 (0)7 62 01 71 69 – agathe.tasserie@rte-france.com
Pour en savoir plus : https://www.rte-france.com/?local=nord - Twitter : @RTE_Nord

1. Annexe n°2 : plaquette d'information de la concertation sur le raccordement électrique

RTE poursuit le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque, avec une nouvelle étape qui consiste à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de l'aire d'étude. Celle-ci avait été validée lors d'une première phase de concertation menée en avril 2019 sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, en associant les élus et les représentants des parties prenantes.

Cette nouvelle étape consiste à définir pour la liaison et pour le poste électrique à terre un périmètre d'implantation pour chaque ouvrage. Il sera ensuite affiné dans la suite du projet pour arriver à des tracés de liaison et une emprise du poste plus précis dans l'étude d'impact.

Le 1er juillet prochain, aura lieu une réunion de concertation avec les parties prenantes du territoire dunkerquois visant à examiner ces localisations et à valider les fuseaux et l'emplacement de moindre impact.

PARTICIPEZ À CETTE CONCERTATION ! UNE PLATEFORME DE CONTRIBUTION EST MISE À VOTRE DISPOSITION.

Jusqu'au 25 juin 2021, vous pouvez formuler vos observations, avis ou questions en ligne ou par voie postale à l'adresse RTE indiquée en fin de document. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de vos contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

Participez à cette concertation
https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Voscontributions

COMPRENDRE LE PROJET

RTE est en charge du raccordement du parc éolien au large de Dunkerque dans le but d'acheminer l'électricité qu'il produira depuis la mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

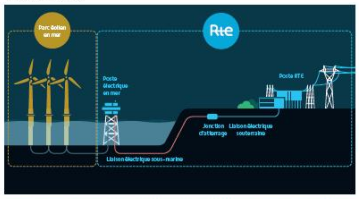

Caractéristiques techniques

- **20 à 25 km** de double liaison électrique à 225 000 volts, en mer et à terre.
- **1** poste électrique terrestre sur le territoire du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD).
- **1** poste électrique en mer qui collecte l'électricité en provenance des éoliennes et la transforme de 66 000 à 225 000 volts.
- **250 à 500 mètres** de ligne électrique aérienne pour raccorder le poste électrique à terre au réseau électrique existant à 225 000 volts.

Raccorder les énergies marines renouvelables (EMR)
https://www.rte-france.com/projets/raccorder-les-energies-marines-renouvelables

RTE Nord - Service Concertation Environnement Tiers
Centre Développement et Ingénierie Lille - 62 rue Louis Délos
TSA 71012 - 59709 Marcq-en-Barœul cedex
www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Leprojet

Suivez-nous sur @RTE_Nord

Rte Le réseau de transport d'électricité

ACCUEIL DE PRODUCTION

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE

Donnez votre avis sur les fuseaux et emplacement proposés pour les futures installations du raccordement électrique

Qu'est-ce qu'un fuseau ou emplacement de moindre impact (FMI ou EMI) ?

Pour une liaison électrique, un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison en fonction des études détaillées.

Pour un poste électrique, un EMI correspond à un terrain de plusieurs hectares, dans lequel sera précisée ultérieurement l'emprise du poste.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Comment sont-ils établis ?

Pour la liaison électrique sous-marine puis souterraine qui relie le poste en mer au poste à terre, tout en cherchant à limiter la longueur et les impacts, RTE a tenu compte des aspects suivants :

- Sur la partie maritime : la présence du Gazoduc entre le France et la Norvège (Norfra), ainsi que les bancs de sables et dunes hydrauliques pour avoir des profondeurs d'eau adaptées,
- Sur la partie terrestre : la présence de couloirs techniques sur le Grand Port qui sont des emprises dédiées pour le passage des réseaux souterrains. Le fuseau proposé englobe à ce stade plusieurs couloirs techniques permettant d'envisager encore plusieurs variantes pour la suite.

Pour le poste électrique à terre, la recherche d'un site a pris en compte :

- un éloignement des habitations,
- une proximité avec le réseau électrique à 225 000 volts existant sur lequel il sera raccordé,
- une bonne insertion environnementale,
- le plan d'aménagement et de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Ainsi, un terrain industriel, disponible à compter de 2022, a pu être trouvé, en continuité de sites industriels existants (Total, ex-Aliphos, et BioTfuel).

Ce poste électrique pourra être raccordé à une ligne existante à 225 000 volts par une liaison aérienne très courte (250 à 500 mètres). Le fuseau proposé pour ce raccordement permet d'envisager encore plusieurs alternatives entre les pylônes n°6 et 9.

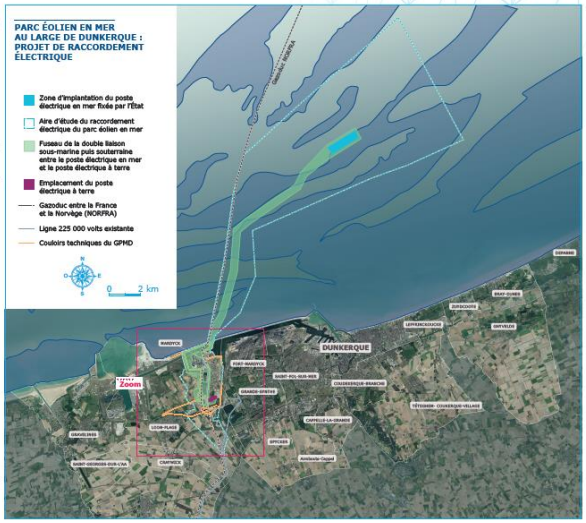

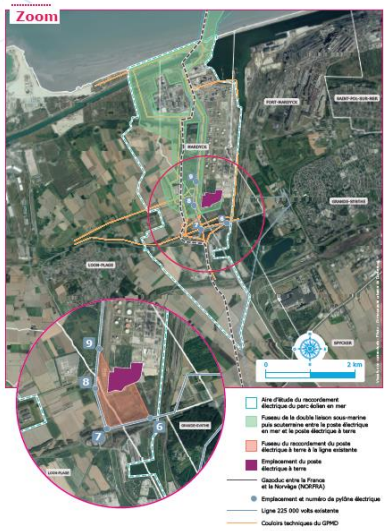

3. Annexe n°3 : kit de communication RTE

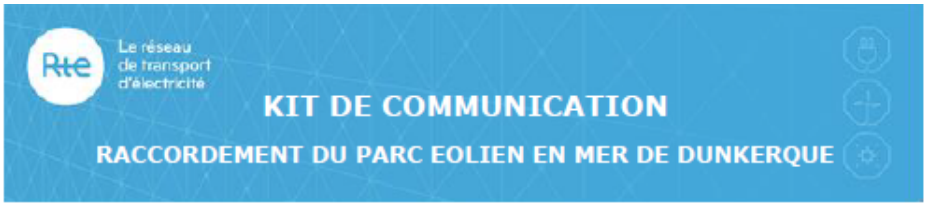

Article (si brève utiliser que titre + chapeau)

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque : donnez votre avis !

RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, invite le public à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier. Vous avez ainsi la possibilité de donner votre avis ou poser une question jusqu'au 25 juin sur les fuseaux de liaisons et l'emplacement de poste à terre proposés.

Suite au débat public qui s'est déroulé du 14 septembre au 20 décembre 2020, les maîtres d'ouvrages EMD et RTE ont fait part de leur décision commune le 10 mai 2021 de poursuivre le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et de son raccordement électrique.

En 2019, une première réunion de l'instance locale de concertation sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, avait permis de valider l'aire d'étude du raccordement électrique qui a été présentée lors du débat public. Une seconde réunion plénière est prévue le 1er juillet 2021 afin de valider l'emplacement des futures installations électriques.

Dans une démarche d'information continue, RTE a mis en place une plateforme de contribution en ligne afin de présenter les périmètres d'implantation proposés pour les futures installations électriques, et recueillir l'avis du public. Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Jusqu'au 25 juin 2021, il est possible de formuler des observations, avis ou questions en ligne sur une plateforme de contribution, ou par voie postale à l'adresse RTE renseignée en fin de page. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

Adresse postale RTE :

Service Concertation Environnement Tiers
Centre Développement et Ingénierie Lille
62 rue Louis Délos
TSA 7101259709
59709 Marcq-en-Barœul cedex

Page 1 sur 3

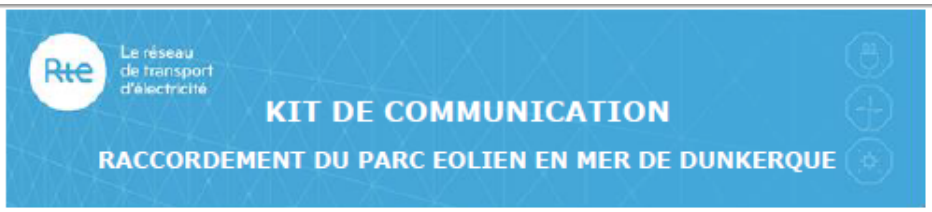

Lien ou QR code vers la plateforme :

Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE (rte-france.com)

Tweets :

Raccordement du parc éolien en mer de @Dunkerque : jusqu'au 25 juin partagez votre avis ou posez vos questions à propos des emplacements proposés pour les futures installations électriques grâce à la plateforme de concertation mise en place par @RTE_nord 👇
https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Voscontributions

Participez à la #concertation autour du raccordement du projet éolien en mer de @Dunkerque en contribuant en ligne.
@RTE_nord vous invite à donner votre avis sur la localisation :
1️⃣des futures liaisons ⚡
2️⃣du futur poste à terre ⚡
👉https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Voscontributions

Le réseau de transport d'électricité

KIT DE COMMUNICATION

RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE

Vos contacts :

L'équipe projet :

Christine LOMBARD
Responsable Concertation Autorisation
christine.lombard@rte-france.com
06 14 44 41 68

Pauline BRANDT
Chargée d'études en concertation et en environnement
pauline.brandt@rte-france.com
06 26 55 67 15

L'équipe communication :

Anne-Sophie PINON
Responsable communication
anne-sophie.pinon@rte-france.com
07 62 44 67 06

Agathe TASSERIE
Chargée de communication
agathe.tasserie@rte-france.com
07 62 01 71 69

4. Annexe n°4 : publicité de la consultation RTE dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités.

Site internet de la mairie de Bray-Dunes :

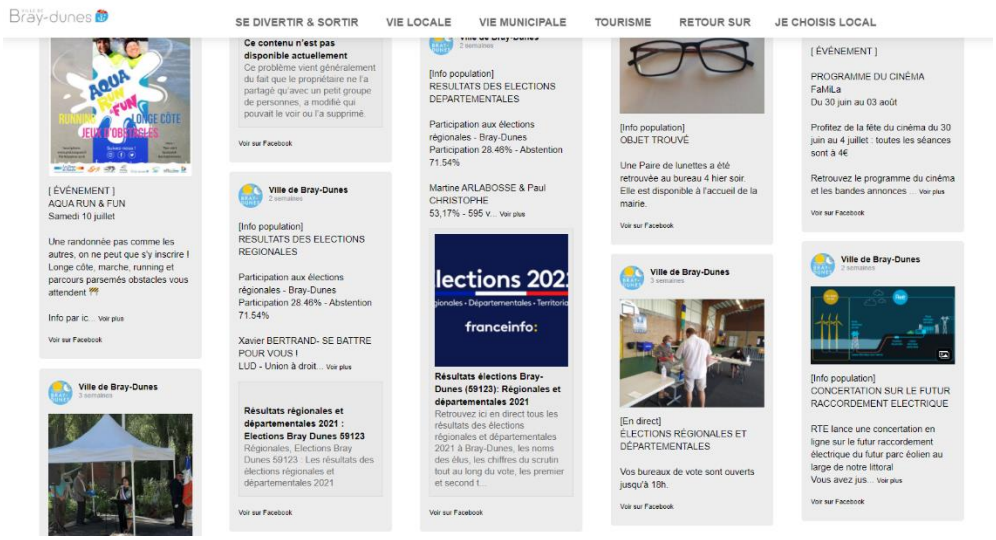

Article du phare Dunkerquois :

Question d'actu. L'heure du raccordement électrique du parc éolien, Le Phare Dunkerquois / Le Journal des Flandres, 23 juin 2021

QUESTION D'ACTU

L'heure du raccordement électrique du parc éolien

Dans le cadre de la prochaine étape de validation des fuseaux de moindre impact (FMI), le Réseau de transport d'électricité (RTE) invite les habitants à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier. Jusqu'au 25 juin, les habitants ont la possibilité de donner leur avis ou de poser une question sur les FMI et l'emplacement du poste à terre proposée.

Ils peuvent formuler des observations, avis ou questions qui seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été. Cette réunion, en présence du sous-préfet de Dunkerque, permettra de valider l'emplacement des futures installations électriques. Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Adresse mail : https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-dunkerque#Voscontributions

Adresse postale : service concertation environnement tiers centre développement et ingénierie Lille 62 rue Louis-Délos TSA 71012, 59709 Marcq-en-Barœul cedex.

5. Annexe n°5 : publicité de la consultation sur les réseaux sociaux RTE

RTE dans le Nord @RTE_nord · 14 juin
Parc éolien en mer de **@Dunkerque** : jusqu'au 25 juin partagez votre avis ou posez vos questions à propos des emplacements des futures installations électriques grâce à notre plateforme de **concertation** 👇 Cc @EDF_RE

Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque
rte-france.com

9 3 7

RTE dans le Nord @RTE_nord · 16 juin
#LeSaviezVous ? un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison ⚡

Exprimez-vous sur le FMI proposé via le **raccordement du parc éolien** en mer de **@Dunkerque** ici 👇

Contribuez à la plateforme de concertation en ligne !
rte-france.com

1 5

RTE dans le Nord @RTE_nord · 25 juin
‼️ PROLONGATION de la plateforme de contributions ‼️

Jusqu'à dimanche soir, donnez votre avis sur la localisation des futurs ouvrages électriques **du raccordement du parc éolien** en mer à **@Dunkerque**

Dernier week-end pour participer à cette réflexion collective 👇

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque - vos contributions
rte-france.com

2 2 6

RTE dans le Nord @RTE_nord · 1 juil.
Ce matin le @prefet59 a validé la zone d'emplacement des futures installations électriques **du raccordement du parc éolien** en mer à **@Dunkerque**. Une décision prise en #concertation avec les parties prenantes **du** territoire et l'avis **du** public à travers la plateforme de contributions

L. Cantat-Lampin et 3 autres personnes

2 5